
MARRAKECH – Sessions matinales du GAC
Mardi 8 mars 2016 – 09h00 à 12h30 WET
ICANN55 | Marrakech, Maroc

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Bonjour tout le monde. Bienvenue à notre réunion du mardi et la Journée des Femmes. Pour ceux qui ne le savent pas, c'est la Journée des Femmes.

Nous allons céder la parole à Tom Dale.

TOM DALE: Merci, Thomas.

La première annonce importante à faire concerne ceux qui ne sont pas membres du GAC ou ceux qui ne sont pas au courant du fait que nous sommes vraiment très enthousiastes de cette idée d'accorder un prix, ici au GAC. Pour tous ceux qui nous laisseraient leurs coordonnées, je vous rappelle que nous avons donc cet espace dans un coin où il y a Julia ainsi que notre excellente équipe informatique. Donc, veuillez vous rapprocher de Julia ou de l'équipe et présentez-leur vos coordonnées parce que demain nous aurons le tirage au sort.

Comme vous le savez, ce tirage au sort a pour prix une pashmina que j'ai mise. Je l'ai mise pour que vous la voyiez.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Nous vous demandons de bien vouloir déposer vos coordonnées. Comme cela, on va aider le secrétariat à avoir les coordonnées de chacun d'entre vous mises à jour pour les salutations des Fêtes. Merci beaucoup.

Je crois qu'Olof veut faire une révision de la réunion sociale que nous aurons avec le Conseil d'administration cette après-midi.

Merci.

OLOF NORDLING:

Merci beaucoup. Lorsque nous parlons de cette réunion sociale de ce soir, en fait, c'était pensé pour être fait dans le Jardin andalou; c'est un espace assez éloigné d'ici. Nous avons changé de lieu et cette réunion sociale aura lieu dans le jardin, qui est à ma gauche – à votre droite – donc, le jardin qui est à côté de la salle Cristal. Ne vous inquiétez pas donc à avoir à marcher longuement, à moins que vous ne soyez désireux de faire un peu de gymnastique, et d'aller dans ce jardin et de revenir.

Donc, nous aurons ce cocktail ce soir dans le jardin, qui est à côté de la salle Cristal. Je vous le rappellerai de toute façon, au cas où vous pourriez oublier cela.

Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Merci. Je vois qu'il y a des interventions du public. Nous aurons, d'ici quinze minutes, les collègues de l'ALAC. Donc, je cède d'abord la parole au Royaume-Uni et ensuite, l'Iran.

UNITED KINGDOM: Bonjour à tous. Je voulais rappeler tout simplement aux représentants des États du Commonwealth que nous avons une réunion à 12 h 30 jusqu'à 13 h 15 ou 13 h 20, au salon Coupole, qui est à côté du bureau des inscriptions. Je vous rappelle donc cela.

Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Merci. L'Iran.

IRAN: Merci, monsieur le Président. Bonjour à tous. C'est vraiment très agréable d'entendre parler de prix, de dîner, de réunion sociale et tout le reste, mais il ne faut pas que nous oublions notre principal objectif pour aujourd'hui. Nous devons trouver une réponse pour le CCWG, aujourd'hui ou au plus tard demain matin. Alors, je vous prie de donner la priorité à tout cela.

Et je propose une manière de discuter de cela; en séance plénière ou autrement, je suis à votre disposition, mais je crois que ce sont les éléments les plus importants de cette réunion.

Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Merci, l'Iran.

L'Argentine.

ARGENTINE: Merci, monsieur le Président. Bonjour à tous.

Je veux vous rappeler que nous avons des réunions des groupes de travail des noms géographiques entre 12 h 30 et 14 h 00. Pour ceux qui voudraient rejoindre le groupe ou ceux qui sont nouveaux au sein du GAC, ou ceux qui participent au groupe pourraient nous rejoindre.

Nous avons aussi un groupe de travail pour la participation au NomCom – la Russie demande la parole. Cette réunion aura lieu à 18 h 00. Nous allons voir comment nous allons travailler cette après-midi. Nous aurons peut-être besoin de plus de temps pendant les délibérations. Nous allons vous tenir au courant ou nous allons continuer à travailler en ligne pour cette réunion.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Vous voulez donc transmettre une information ? Est-ce pour cela que vous demandez la parole? Parce que nous ne saurions discuter de thèmes autres que la réunion gouvernementale.

BELGIQUE: Je voudrais vous rappeler que si c'est la Journée de la Femme, c'est parce que dans de nombreux pays qui sont représentés dans cette salle, les femmes n'ont toujours pas les mêmes droits que les hommes. Donc, ce n'est pas la *joke* (plaisanterie) de la journée. C'est juste un petit rappel, et j'espère que nous ne devons plus fêter très longtemps cette Journée.

Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Je suis complètement d'accord. Est-ce que la Russie veut prendre la parole ou était-ce simplement une incompréhension? Très bien. Merci.

Alors, je vais donner la parole à notre collègue du Maroc, qui va vous adresser quelques mots sur la réunion gouvernementale de haut niveau d'hier. Et après, il faudra vite discuter des conséquences et comment nous allons traiter les résultats de cette réunion.

MAROC: Merci, monsieur le Président. Bonjours cher(e)s collègues. Tout d'abord, je voudrais remercier la Belgique de nous avoir rappelé qu'aujourd'hui, le 8 mars, c'est la Journée de la Femme. En cette occasion, je voudrais présenter mes sincères félicitations à toutes les femmes du monde, mais particulièrement aux

femmes qui sont avec nous au sein du GAC et qui jouent un rôle aussi actif et efficace pour améliorer le travail du GAC, pour contribuer positivement à nos discussions.

Donc, bonne journée et félicitations pour cette Journée.

Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord commencer par exprimer personnellement nos remerciements, au nom de monsieur le Ministre, pour votre contribution appréciable hier à la vice-présidence de la réunion gouvernementale de haut niveau et pour l'aide personnelle que vous avez apportée au ministre Elalamy dans la conduite de cette réunion.

Mes remerciements vont également à tous les membres du secrétariat de l'ICANN, au secrétariat de l'ACIG, et également aux interprètes qui ont travaillé durement hier avec nous, dans des conditions parfois difficiles, car certaines délégations parlaient très vite. Mais, les interprètes ont pu suivre le rythme malgré cela. Donc, merci beaucoup pour tous les efforts.

Monsieur le Président, je serai bref car je suis sûr que mes collègues ont pu suivre également avec nous la réunion, et j'aimerais leur donner l'occasion de nous faire part de leur appréciation, leur évaluation.

Les commentaires au sujet de la réunion d'hier, son format, son programme, le niveau de participation, comment se sont

articulées les questions de l'ordre du jour, ce qui a bien fonctionné, ce qui mérite d'être amélioré à l'avenir. Les commentaires des collègues du GAC sont donc les bienvenus, du fait que nous sommes en face d'un exercice relativement jeune, qui cherche à gagner en maturité et a constitué un rendez-vous important pour les gouvernements au sein de l'ICANN.

Je voudrais, cependant, revenir brièvement sur quelques aspects qui pourraient, à mon sens, représenter un accomplissement de la réunion d'hier par rapport aux objectifs initiaux qu'on s'est fixés.

Premièrement, la réunion a pu réaliser un de ces objectifs principaux parce qu'elle a constitué en effet une occasion pour exposer à nos ministres et aux hauts fonctionnaires gouvernementaux ce qu'est la dynamique d'une réunion de l'ICANN et en particulier, des délibérations au sein du GAC sur des questions d'intérêt stratégique.

Cet exercice ne pourrait qu'être bénéfique pour ces responsables afin de comprendre et d'apprécier les enjeux de cette réunion et leur philosophie.

Deuxièmement, en relation avec cet objectif, la présence importante du nombre de participants qui a dépassé, je crois, 185. Olof est là pour nous le rappeler. Donc, cette présence importante démontre l'intérêt suscité par la réunion

gouvernementale de haut niveau chez nos décideurs, même chez ceux qui n'ont peut-être jamais entendu parler de l'ICANN.

Un travail colossal a été fait par le pays hôte, le Maroc, pour sensibiliser au mieux les ministres à participer. Certes, le contexte, le programme et peut-être l'attrait magique de la ville de Marrakech y ont été pour quelque chose. Je n'en dirai pas plus à ce stade.

Cet effort de sensibilisation a été payant en raison du rôle déterminant des ambassades du royaume du Maroc, puisque les ambassadeurs de Sa Majesté le Roi ont été mandatés pour faire de multiples démarches personnelles auprès des ministères concernés et expliquer l'importance de la réunion et de ses enjeux.

La présence des ambassadeurs à la réunion d'hier témoigne justement de l'intérêt suscité au niveau du créneau de la diplomatie numérique. Le rôle de l'ICANN à travers ses antennes régionales a également été important dans le cadre de la mobilisation à plusieurs niveaux.

L'entremise du ministère des Affaires étrangères a été inestimable – mon ministère, je veux dire – pour ce qui est de l'octroi des visas. Question évoquée – vous vous rappelez – pendant la réunion de Dublin. Il y avait un passage dans le communiqué justement, demandant au pays hôte de faciliter

cette formalité. Le Maroc a prêté toute l'attention nécessaire à cette question. Je remercie ma petite équipe pour son aide et sa patience avec moi, dans des moments parfois difficiles et stressants.

Troisièmement, le format de la réunion a permis d'atteindre l'objectif de faire participer un nombre important de délégations, et d'écouter leurs perspectives par rapport aux problématiques des quatre sessions. Car, c'était l'objectif recherché par nous tous. Le ministre Elalamy a été très soucieux d'entendre un large éventail de délégations tout en tenant compte des contraintes de temps. Je crois que nous avons pu relever le défi de la gestion du temps grâce à la compréhension et à la flexibilité de toutes les délégations. La participation des pays non membres du GAC, notamment africains mais également des Caraïbes et du Pacifique, est important dans cet exercice de sensibilisation. Et à ce niveau, je voudrais remercier des pays comme Kiribati et les îles Cook qui se sont déplacés de l'autre côté de la planète pour assister avec nous justement à cette réunion. J'estime que c'est une bonne pratique qu'il conviendrait de perpétuer lors des futures réunions de haut niveau, pour persuader ces pays justement à rejoindre le GAC et à participer activement à ces discussions.

Quatrièmement, lors de l'élaboration de l'ordre du jour de la réunion de haut niveau, je me suis efforcé avec vous, Thomas,

mais également avec les vice-présidents du GAC, de suivre une démarche inclusive et engager un dialogue avec tous les collègues, depuis la réunion de Dublin sur les questions d'intérêt pour le gouvernement, notamment l'évolution de la gouvernance d'Internet. L'agenda n'était pas uniquement une proposition du Maroc, loin de là. Il a été défini par les collègues, pour les collègues. Je n'ai joué en fait qu'un rôle de catalyseur et de coordonnateur afin que nous puissions tous s'approprier son contenu et le défendre devant nos décideurs.

L'ordre du jour, comme vous aurez pu le constater, était très orienté vers certaines questions centrales, débattues au sein du GAC : la transition d'IANA, la responsabilité-la redevabilité de l'ICANN, les nouveaux gTLD-DNS dans les pays en développement, le renforcement du rôle du GAC. Notre but était de parvenir à une meilleure articulation de toutes les questions clés, que nous traitons au sein du GAC et au sein de l'ICANN. Nous allons essayer de reprendre les principales grandes lignes du débat dans le rapport du ministre qui sera prêt dans les semaines qui viennent, et qui vous sera remis, comme annoncé par monsieur le Ministre hier.

Cinquièmement, la présence des responsables de l'ICANN, pratiquement toute la journée, a été l'occasion de passer des messages clés sur la responsabilité, la redevabilité et le respect de l'intérêt public.

Sur ce plan, je félicite le travail accompli par les collègues pour informer, sensibiliser et expliquer à leurs décideurs le contenu des messages à transmettre à l'ICANN.

Le travail des collègues ne s'arrêtera pas là, mais doit continuer pour poursuivre cette synergie lors des prochaines réunions de haut niveau, car plusieurs questions liées aux politiques publiques et aux aspects conceptuels doivent être mieux digérées et assimilées par nos responsables.

Sixièmement, je voulais souligner aussi la nouveauté introduite à Marrakech d'inviter les anciens ministres hôtes des réunions gouvernementales de haut niveau à parler à la réunion. Et je remercie le Royaume-Uni et le Canada d'avoir répondu à notre invitation. J'estime que c'est une pratique qui mériterait d'être évaluée positivement, dans le sens où elle a permis aux deux précédents hôtes de faire un bref résumé (briefer) à l'audience sur le chemin parcouru, sur les améliorations apportées, mais également leurs perspectives par rapport à l'évolution du contexte.

Septièmement, je pense que les actions ou réalisations que je viens d'énumérer pourront constituer un nouveau *building block* (élément fondamental) – pour utiliser le mot anglo-saxon – dans le processus de consolidation de la pratique des réunions gouvernementales de haut niveau, tenant compte des

changements qui vont survenir dans la nouvelle structure des réunions de l'ICANN.

J'ai parlé peut-être beaucoup à propos des points positifs. Je ne parlerai pas des points négatifs, et je sens qu'il y a une certaine frustration par rapport à la manière dont se sont déroulés les débats.

Ma préférence ou celle du ministre, et de Thomas aussi, c'était d'avoir un débat interactif. Donc, on a plus entendu des déclarations, plutôt nationales. Mais, je ne suis pas surpris, puisqu'à l'instar des autres forums, les délégations sont là pour représenter la position de leur pays.

La réunion d'hier a également été une occasion pour justement apporter tout le soutien au secrétariat de l'ACIG. On a entendu hier plusieurs pays prendre la parole pour annoncer leur contribution. Donc, c'est un autre fait positif.

Donc, j'essaierai, de mon côté, de persuader les autorités de mon pays pour qu'il puisse apporter, ne serait-ce qu'une contribution symbolique, aux travaux du Secrétariat. Et pour finir, une plaisanterie. À la fin de la réunion, j'ai pu parler avec le ministre pour voir ces appréciations, son *feedback* (impression), et donc il était très content. Au début, il avait des appréhensions, sachant le contexte des débats sur la transition et les difficultés, mais il était positif. Et donc après la réunion, je

me suis approché de lui. Je lui ai posé la question suivante : « Monsieur le Ministre, comment vous vous sentez? » Et il m'a répondu : « J'ai beaucoup apprécié cette réunion. » Alors, j'ai réagi sur place et je lui ai dit : « Monsieur le Ministre, dans deux mois, on va vous préparer la même réunion, ici même à Marrakech. » Il m'a dit : « Pourquoi pas demain? Et pourquoi pas dans deux semaines? » Donc, ça veut dire que ça lui a plu, et que j'ai pu lui passer l'importance des réunions du GAC, des discussions, de ce que nous faisons ici.

Je crois qu'il sera le meilleur avocat auprès du gouvernement marocain pour justement expliquer, informer et convaincre les autres parties prenantes de s'intéresser aux travaux de l'ICANN.

Monsieur le Président, je crois que j'ai trop parlé et j'aimerais bien écouter maintenant les réactions, les appréciations des collègues dans cet exercice.

Je vous remercie.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Merci beaucoup. Je crois que tout le monde se joint aux remerciements que vous avez faits à tout le monde.

Maintenant, nous avons encore quelques minutes pour entendre des commentaires (*feedback*) du côté du GAC.

CANADA:

Au nom du Canada, je voudrais dire que c'était un vrai succès. Il y a eu beaucoup de détails. L'effort fourni a vraiment été extraordinaire. Je crois que tout s'est très bien déroulé étant donné qu'il y a eu différents thèmes, qu'il y a eu beaucoup de présence. Je pense que cela est un vrai succès compte tenu du nombre de représentants gouvernementaux de haut niveau que nous avons pu voir. Nous avons essayé de renforcer la prise de conscience à Toronto, de ce qu'est l'ICANN et le GAC parmi les fonctionnaires de haut niveau.

J'ai entendu des commentaires de mon représentant – non seulement les conversations qui ont eu lieu dans la salle, mais aussi pendant la réunion sociale – et cela a amélioré la prise de conscience existant sur le travail effectué par le GAC au sein de l'ICANN, parmi les fonctionnaires de haut niveau. Et c'est vraiment très bénéfique pour chacun de nos pays et de nos capitales.

Je crois que, pendant le débat, on a aussi présenté plusieurs opinions pendant toute la journée sur des thèmes vraiment fondamentaux pour le GAC. Je crois que nous avons pu vraiment réussir en couvrant tous ces thèmes.

Et je voudrais vous remercier pour cette réunion. Cela a prouvé qu'il s'agit d'une réunion très utile, qu'il faut poursuivre sur cette voie.

Je vous félicite encore une fois.

Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Merci.

La Belgique.

BELGIQUE: J'aimerais remercier les autorités marocaines. C'est exactement, comme l'a dit ma collègue, un énorme succès. Je pense aussi que c'est un format très important à maintenir; tous les deux ans me semble réaliste au niveau de la charge de travail pour l'organisation. Mais, ça nous permet aussi, nous en tant que technicien, d'attirer l'attention du monde politique, parce qu'on a toujours l'impression que c'est très technique. En fait, c'est un débat assez simple si l'on regarde les enjeux. Il faut parfois pouvoir utiliser des mots plus pédagogiques et plus simples pour expliquer au monde politique les grands enjeux qui sont discutés ici.

Voilà, encore félicitations au Maroc pour l'organisation. C'était parfait.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Merci, la Belgique.

L'Égypte.

ÉGYPTE: Merci, monsieur le Président. Merci aussi, au gouvernement du Maroc, de l'organisation de cette réunion gouvernementale de haut niveau.

Je comprends ce que l'on peut dire à propos de la flexibilité disponible pour donner l'occasion de parler à tous ceux qui demandaient la parole.

Il y a eu aussi un effort de sensibilisation qui a été démontré par le nombre de personnes présentes à la réunion.

J'ai beaucoup apprécié aussi l'idée d'inviter les hôtes des réunions précédentes, le Canada et le Royaume-Uni, pour qu'il puisse nous adresser la parole au début de la réunion.

J'espère que nous pourrons aussi documenter cette expérience dans le rapport que nous rédigeons et que nous remettrons au prochain hôte de la future réunion de haut niveau. Je voudrais aussi que nous nous rappelions d'ajouter quelques mots dans le communiqué pour exprimer nos remerciements pour l'organisation de la réunion.

Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: J'ai déjà six orateurs sur ma liste. De plus, il y a nos collègues d'ALAC qui attendent. Si vous voulez exprimer votre reconnaissance, je vous demande de lever la main pour remercier les collègues du Maroc.

[Applaudissements]

Voilà, cela économise un peu de notre temps.

Merci beaucoup.

Nous allons bien sûr considérer tous vos commentaires pour faire notre évaluation et voir ce que nous pourrions améliorer pour la prochaine fois. C'est un processus continu – vous le savez – et vous recevrez tous la synthèse de la réunion par la Présidence, par le ministère du Maroc au cours des prochaines semaines. Nous n'avons pas fini ce débat, nous ne faisons que commencer la préparation de la prochaine réunion de haut niveau.

Merci beaucoup.

Je vais maintenant inviter les collègues de l'ALAC pour qu'ils nous rejoignent. Je crois qu'il faut laisser quelques places libres ici, autour de la table principale.

Alors, bienvenue à nos collègues de l'ALAC. Je suis sûr que nous avons assez de matière pour échanger. Nous avons maintenant un agenda à l'écran, qui n'est pas complet, mais la majeure partie des sujets dont nous allons discuter est à l'écran.

Bonjour! Comment vous sentez-vous aujourd'hui?

ALAN GREENBERG: Je me sens bien mieux après avoir dormi une nuit complète pour la première fois en quatre jours.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Ceci a trait à la lettre que vous venez d'envoyer...

ALAN GREENBERG: Oui, un tout petit.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Alors, on va céder la parole et dire bonjour au reste des membres du GAC. Puis, pour démarrer – apparemment vous avez déjà travaillé – vous pouvez nous dire quel est le résultat et le contenu de la lettre que vous avez envoyée au CCWG. Merci.

ALAN GREENBERG:

Merci. En premier lieu, merci de nous avoir invités. C'est toujours intéressant de partager pendant les réunions de l'ICANN. Ce n'est pas toujours comme ça. On vous en remercie.

Le premier point sera une mise à jour rapide des activités de l'ALAC, qui a ratifié l'accord du CCWG en entier. Nous avons passé beaucoup de temps à travailler pour garantir qu'au sein de l'ALAC ainsi que dans la communauté dans son ensemble, tout le monde sache de quoi nous parlions et qu'ils ne disaient pas juste : « Oui, moi aussi. » C'est une proposition complexe. Une partie de l'ALAC a participé activement au processus. Et il y en a d'autres qui ont été moins actifs, mais nous avons la sensation qu'ils devaient bien comprendre l'engagement qu'ils allaient prendre. Nous espérons que l'ICANN deviendra meilleure.

Il y a eu beaucoup de rapports préalables avant la réunion de Marrakech. Nous avons tenu deux séances de 2 heures à 2 heures et demie pour lire la proposition en détail.

Je n'ai pas compté, mais je crois que nous avons passé quatre ou cinq heures ici à discuter d'autres choses, d'autres préoccupations au sein de notre comité afin de pouvoir identifier dans quelle mesure nous permettions de ratifier l'accord du CCWG.

Comme toute proposition créée au cours d'une longue période de temps avec de nombreuses opinions, il fallait négocier, faire des concessions. Il y avait des préoccupations sur certains aspects.

Mais, en définitive, nous avons décidé de le ratifier. Il y a eu un membre qui s'est abstenu des recommandations principales, excepté la recommandation 12 pour la Piste de travail 2. Le reste de la ratification a été unanime. Et nous espérons bien que le reste des organisations de l'ICANN suivront ce même chemin. C'est un défi, bien évidemment. Nous avons peu de temps. L'exercice a été intéressant, non seulement en raison du débat que nous avons mené, mais aussi en raison de la participation. Il y a eu vraiment beaucoup de monde impliqué.

Je ne sais pas si vous étiez présent hier. Nous avons un groupe de préparation qui se réunissait pratiquement toutes les semaines, jusqu'à deux fois par semaine parfois, au cours de l'année qui s'est écoulé. Nous avons travaillé plus de 2000 heures (des heures de ressources humaines) pendant ces réunions. Et nous croyons que c'est un très bon modèle pour l'avenir. Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Merci. Je voudrais résumer brièvement où nous en sommes. Je crois que nous avons passé plus de cinq heures à débattre de la

question, en plus de tout le travail que nous avons fait au préalable.

Nous travaillons encore pour formuler les points de vue du GAC. Et il y a encore des différences d'opinion sur certaines recommandations. Nous sommes en train d'analyser comment nous pouvons refléter cela dans la communication finale que nous allons envoyer aux co-présidents du CCWG. Je ne sais pas si vous avez des questions, des commentaires à faire aux membres de l'ALAC sur la procédure.

Oui, l'Iran.

IRAN:

Merci, monsieur le Président. Ce n'est pas une question. Je tiens à féliciter l'ALAC et le président de l'ALAC, car dans toutes les réunions, sans exception, il a défendu jusqu'à la fin les intérêts de l'ALAC. Et il a été l'un des présidents les plus actifs dans les unités constitutives, les organisations de soutien et les comités consultatifs. Et j'en suis très reconnaissant. Il a beaucoup contribué.

Je vais faire un commentaire : l'ALAC a utilisé le terme légal « ratifier », qui est un terme très fort. Certains de nos collègues dans cette salle parlent de « prendre note ».

Je sais qu'il y a des aspects juridiques. Je ne sais pas si vous le savez tous, mais prendre note est l'approche la plus faible. Normalement, on ratifie, on accepte, on approuve ou on soutient. Mais prendre note, ce n'est pas la même chose. Merci de vos propos et des termes que vous avez utilisés, et merci de nous laisser partager votre expérience.

ALAN GREENBERG: Merci beaucoup. Je ne sais vraiment pas si nous avons utilisé le terme en pleine connaissance de son acception juridique.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Merci de ta sincérité, Alan.
La Commission européenne.

COMMISSION EUROPÉENNE: Oui. Merci, monsieur le Président.

J'ai une question ou un commentaire à faire, qui n'est pas lié à la responsabilité-redevabilité du CCWG ou à la transition de l'IANA. Alors, je ne sais pas si vous voulez laisser cette question pour la fin de la réunion.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Si cela n'est pas lié à la transition ou à d'autres points de l'ordre du jour que nous voyons sur l'écran, je vais vous demander...

COMMISSION EUROPÉENNE: Oui, c'est à l'ordre du jour. Ah, je ne savais pas que nous avions un ordre du jour. Bon, je vais d'abord repenser à ce que je voulais dire.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Alors, il va falloir que l'on se parle.

Bon. Non. Il est trop tôt pour nous tous.

Le Maroc, s'il vous plait.

MAROC: Merci. J'aimerais rejoindre ce qui a été dit par mon collègue pour féliciter l'ALAC pour le travail accompli.

J'aimerais revenir justement – j'avais la même question – sur le terme « ratification ». Cette ratification suppose qu'il y ait un traité, un accord à ratifier qui doit passer par certaines procédures législatives nationales. Ma question est la suivante : quel est le format de réponse de l'ALAC au CCWG? Est-ce que c'est un format écrit? Est-ce qu'on peut demander justement un peu de clarification sur cette question?

ALAN GREENBERG:

Je peux essayer, mais je ne sais pas si je vais réussir. Je crois qu'il y a un sens, avec le mot « ratification », dans ce que dit notre rapport. Moi, je ne suis pas avocat. Et je ne savais pas très bien l'acceptation de ce terme du point de vue juridique. Nous aurions pu utiliser le mot « approuver » à vrai dire.

Nous avons la connaissance que nous ratifions, que nous approuvons. Je ne sais pas vraiment. Mais l'idée, c'est que l'ICANN puisse continuer avec ce travail.

La personne qui s'est abstenue avait des réserves, mais elle ne voulait pas émettre un vote négatif. Cette personne avait des préoccupations suffisantes pour s'abstenir – et que l'abstention était la réponse à donner. Le reste des personnes a pensé qu'il fallait faire des concessions et qu'il y avait des difficultés. Dans certains cas, nous avons fait des concessions, et comme vous le savez, nous avons senti que c'était bien en définitive afin de pouvoir progresser sur cette voie.

PRÉSIDENT SCHNEIDER:

Merci beaucoup. Je suis sûr que cela peut se trouver quelque part sur le site Internet de l'ICANN ou peut-être même cela a déjà été distribué à notre liste par courriel.

Est-ce qu'il y a d'autres commentaires sur ce point? Nous pouvons donc passer au point suivant. Il y a une demande là, à gauche.

Sébastien?

SÉBASTIEN BACHOLLET: Merci, monsieur le Président. Je crois que la réponse à notre représentant du Maroc est que nous avons décidé à l'ALAC, à la suite des discussions que nous avons eues, de ne pas publier de commentaires sur notre acceptation du document. Donc, si vous voulez en savoir plus sur les points de vue des uns et des autres et les points de vue collectifs sur chacun des sous-thèmes, il faut malheureusement soit en discuter avec nous ou rentrer dans le détail de nos débats qui sont, de toute façon, publics.

Afin que les choses soient claires et que les points sur les i soient mis, je suis celui qui s'est abstenu dans ce débat sur les recommandations de 1 à 11. Je ne rentrerai pas aujourd'hui dans le détail. Mais si quelqu'un veut savoir pourquoi, je suis à votre pleine et entière disposition.

Je trouve que l'ALAC a pris la décision qu'il fallait pour qu'on puisse continuer la transition du *stewardship* (intendance) d'IANA vers l'ICANN. J'espère que vous y participerez activement parce que, nous utilisateurs finaux, avons besoin des

gouvernements. Et j'espère que vous, gouvernements, avez aussi besoin de nous. Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Merci, Sébastien.

S'il n'y a pas d'autres demandes pour prendre la parole, je vais continuer avec le prochain sujet.

Cela concerne le nouveau gTLD *safeguards* (sauvegardes). C'est une question très importante aussi. Il y a eu des échanges avec l'ALAC sur la question. Je crois que c'est un de nos alliés les plus importants dans ce travail, du fait des choses que nous avons demandé à analyser à l'ICANN par rapport aux registres et aux bureaux d'enregistrement. Nous avons pris des mesures très utiles, voire nécessaires, pour limiter les risques.

Je ne sais pas si vous avez vu les derniers échanges entre le Conseil et le GAC, dans certaines lettres après le communiqué de Dublin. Je ne veux pas répéter les termes de cette communication. Mais, je crois qu'il est important de vous passer la parole parce que, vous aussi, vous avez envoyé une lettre et vous avez quelques idées concrètes, je crois, dans cette étape du processus pour savoir ce qu'il faut faire. Et je crois qu'il vaut donc la peine de partager ces idées avec le reste des membres du GAC. Nous en avons parlé, donc nous allons inclure quelque

chose dans notre communiqué. Nous croyons qu'il est important d'entendre vos réflexions, vos idées, pour que le GAC soit au courant. Merci.

ALAN GREENBERG: Vous savez que c'est quelque chose que l'on travaille depuis longtemps, depuis Beijing.

Le résumé le plus bref, c'est que l'ALAC a donné son avis sur différents TLD réglementés pour mettre en place une protection supplémentaire. Certaines sauvegardes ont été mises en œuvre, mais quelques-unes étaient moins bonnes que ce qu'avait recommandé le GAC.

Il y a eu plusieurs discussions pendant longtemps. Et l'ALAC a fait un résumé. Ils sont d'accord avec vous sur certains TLD, mais pas sur d'autres, parce que c'est assez varié.

Quand on a commencé ce processus, c'est-à-dire avant la délégation de ces TLD, nous avons dit: « Occupez-vous-en, maintenant ».

Maintenant, la plupart des contrats ont déjà été signés, et il n'est pas possible de les modifier. C'est malheureux, mais c'est la situation actuelle. C'est là où nous en sommes. Nous avons dit au Conseil d'administration de ne plus signer de contrats, de ne plus faire de délégation. Il est un peu tard maintenant. Ils ont

décidé de ne pas respecter notre avis. Nous ne pouvons pas revenir en arrière.

Alors, nous avons modifié notre demande maintenant au vu de la réalité. La demande présume que le GAC est intéressé de participer à ce processus. Car, sans des personnes de l'organisation qui sont à l'origine de tout cela et sans le soutien des gouvernements, nous ne pourrions convaincre personne. Il s'agit d'un processus différent.

Je vais céder la parole à Olivier Crepin-Leblond, qui s'est occupé de ce processus, pour qu'il nous donne des informations.

La semaine dernière, nous avons envoyé une lettre. Je ne sais pas si le GAC l'a vue, mais je crois qu'elle n'est pas confidentielle.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Merci, Alan.

Je crois que vous avez fait un bon résumé de nos activités jusqu'à présent. L'ALAC a demandé d'arrêter la délégation de ces chaînes de caractères hautement réglementées, mais cela n'a pas été le cas. Cette demande a été ignorée.

Et l'une des bonnes choses est qu'il y a eu une réunion semi-formelle, entre certains *leaders* de l'ALAC avec les parties concernées et certaines personnes de la GNSO, pour essayer

d'arriver à un accord à l'amiable, et voir comment nous pourrions réduire le risque de ces chaînes de caractères et des noms de domaines lorsqu'ils seraient attribués dans ces chaînes de caractères. Malheureusement, nous n'avons pas atteint un accord, comme l'a mentionné Alan.

Nous avons révisé environ 30 chaînes de caractères. Et certains opérateurs de registre ont mis en œuvre des sauvegardes, dans le cadre de leurs engagements d'intérêt public (*Public Interest Commitments - PIC*), qui étaient suffisamment bonnes pour réduire le risque des utilisateurs finaux à un niveau acceptable ou minimisé.

La liste que nous avons créée a été faite de manière informelle au sein de l'ALAC. L'idée était d'avoir un comité formel et transversal au sein de l'ICANN, incluant des membres du GAC et des membres de la GNSO aussi, pour vérifier ces chaînes de caractères et nous concentrer sur celles qui pouvaient être encore problématiques. Alors, nous pourrions en considérer quatre ou cinq qui demeurent problématiques. Alors nous ne parlons pas de 1400 candidatures, mais d'un nombre vraiment réduit. Mais, il est important de dire que ces chaînes provoquent beaucoup de dommages du point de vue financier aux utilisateurs d'Internet ou pourraient l'être si elles étaient utilisées à des fins indues.

La réponse que nous avons reçue dans les lettres précédentes est que le NGPC ne pense pas avoir l'autorité pour établir ce mécanisme basé sur la communauté, à l'instar d'un comité de révision des PIC comme cela a été suggéré par M^r Andruff de l'unité constitutive commerciale.

Conformément au modèle multipartite de l'ICANN, cette proposition doit être soumise à la considération. Dans notre lettre, nous disons au Conseil que nous sommes en faveur d'un tel comité de révision des PIC, mais cela va dépendre si les parties du GAC, et de l'ICANN en particulier, seront disposées à vouloir participer à ce comité de révision des PIC. Alors, il faut être sûr que d'autres personnes de l'ICANN pensent que cela vaut la peine. Donc, nous avons besoin de soutien et nous espérons qu'il y aura de l'intérêt au sein du GAC pour promouvoir cette idée.

L'objectif est d'avoir une pression soutenue sur le conseil de l'ICANN pour que les utilisateurs finaux et les utilisateurs des noms de domaines soient protégés et que le nouveau programme des gTLD reste toujours un programme positif pour tous au lieu de bénéficier aux délinquants, aux logiciels malveillants, etc.

Nous sommes préoccupés parce qu'il y a des chaînes de caractères qui ne sont pas dans cette liste, mais qui ont été

attribués à d'autres TLD. Apparemment, d'après certains rapports que nous voyons sur Internet, 50 % ont de mauvais enregistrements. Je ne sais pas exactement ce que signifie « mauvais »; si c'est pour du *spam*, du hameçonnage ou pour des activités illégales. Bien sûr, ceci pourrait être un problème pour le programme des nouveaux gTLD parce que nous travaillons en faveur de l'intérêt public. Et c'est donc une question d'intérêt pour nous.

Je m'arrête là. Merci.

ALAN GREENBERG:

Merci, Olivier. Pour que ce soit clair, nous savons que, pour les TLD délégués, le Conseil ne peut pas changer unilatéralement les contrats. Alors nous avons altéré cela avec un processus qui regarde l'avenir. Nous venons de commencer un PDP pour établir les règles de la nouvelle série. Nous avons une équipe de révision, une équipe d’Affirmation d’engagements, qui analyse tout cela.

Il y a des TLD identifiés par le GAC, alors dans la prochaine série, nous ne ferons pas les mêmes erreurs. Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER:

Merci. J'ai l'Union européenne, l'Organisation mondiale de radio-télévision, et l'Argentine ensuite. Merci. La Commission.

COMMISSION EUROPÉENNE: Merci. C'est Megan Richards de la Commission européenne. Merci beaucoup, c'est exactement ce que j'allais dire. Il aurait mieux fallu regarder vers le haut au lieu de regarder vers le bas.

Je voulais surtout mettre l'accent sur cette idée du comité. Nous avons compris qu'il y aurait un comité établi entre l'ALAC et le GNSO pour revoir les PIC. Mais Olivier suggère d'avoir un groupe plus large. Ce n'est pas grave, de toute façon ce que nous pensons – et je crois que c'est aussi la vision de tous les membres du GAC – est qu'il faut débattre de cela de manière plus détaillée.

Les PIC ont été très réussis pour certaines chaînes de caractères, mais pour d'autres ils n'ont même pas été appliqués. Nous avons là une solution potentielle pour représenter les bonnes pratiques de révision. Une révision complète de ces PIC serait très utile.

Alors Alan, comme vous l'avez admis ouvertement que vous n'êtes pas un avocat, même lorsque les contrats sont établis, il y a différents moyens de les modifier pour l'avenir. Il y a différentes modalités pour proposer des amendements ou au contraire pour suggérer des pratiques, etc.

Alors, si à la suite du travail de ce comité, nous pouvons voir les meilleures pratiques, les excellentes pratiques pour les chaînes de caractères déléguées, et qu'elles se servent de ces bonnes pratiques pour leurs activités. Cela pourrait s'appliquer à la série actuelle. Mon dernier commentaire concerne la révision des compétences, l'élection et le choix du consommateur, la confiance du consommateur. Il s'agit de thèmes qui sont analysés dans le contexte des sauvegardes et des discussions autour des PIC. Cela a nécessité beaucoup de travail. Ces deux travaux doivent être faits en parallèle. Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Merci. L'Union mondiale de radio-télévision.

UNION MONDIALE DE RADIO-TÉLÉVISION: Merci. Je crois qu'il y a un point intéressant à explorer ici. Parce que les résultats de la première série des nouveaux gTLD étaient très décevants à certains égards – Olga mentionnera à cet égard certains de ces aspects. Mais l'autre point se rapporte à la frustration des candidats communautaires. Hier, il a été mentionné que seulement 4 % des candidatures avaient été présentées par la communauté. Voilà donc l'une des tendances les plus intéressantes. Et il y en a même qui ont été mises à l'écart; des 20 candidats communautaires qui ont été remis en question, il n'y en a qu'un

qui est opérationnel. Les 19 restants sont toujours bloqués. Alors nous avons un problème par rapport aux règles du jeu.

Voyez que ceci peut être un problème pour l'ALAC. Est-ce qu'il est possible de mener à bien une activité en commun?

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Merci. Je pense que cela ne se rapporte pas aux engagements d'intérêts publics et de sauvegarde. C'est un élément qui devrait faire partie de notre prochain ordre du jour: considérer l'évaluation de ces séries et des séries futures.

Je pense qu'Alan a pris note de cette question pour le prochain thème, et nous y répondrons par la suite si vous êtes d'accord. L'Argentine veut dire la même chose.

Veillez rester sur l'idée qui a été suggérée pour l'instant: celle de créer un comité, peu importe le format, qui a été proposée par l'ALAC, et savoir si le GAC soutiendrait cela et si le GAC serait intéressé de participer à un petit exercice de révision des engagements d'intérêt public. Voilà, je pense que c'est la question que vous posiez.

ALAN GREENBERG: Oui, en effet. Et pour information, oui, les contrats peuvent être modifiés. Il n'y a pas un moyen facile pour l'ICANN de forcer unilatéralement à les changer. Ce serait vraiment très bien

d'avoir une certaine coopération de l'autre côté pour pouvoir apporter des modifications.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Merci.

Les États-Unis.

États-Unis:

Merci, monsieur le Président, et merci aux collègues de l'ALAC d'avoir porté ce thème à notre attention. J'essaie d'être consciente de la rationalisation des pistes de travail et des ressources. D'une part, je crois que ceci doit être inclus dans la révision de la CCT, et qu'il y ait ensuite une évaluation de la série actuelle pour parvenir à une politique modifiée pour les futures séries. Afin que nous puissions avoir une idée plus claire, nous pourrions avoir une espèce de modélisation (*mapping*). Parce qu'autrement, je suis encore un peu confuse par rapport au nombre de pistes de travail que nous considérons. Si vous pouviez tirer cela au clair, je crois que tout le monde, ici dans la salle, vous en serait reconnaissant.

ALAN GREENBERG:

Merci beaucoup. Nous avons soulevé cette question auprès du Conseil d'administration. Nous lui avons envoyé une lettre à ce sujet, la semaine dernière et nous allons aborder ce thème –

dans notre ordre du jour – lors de la réunion avec le conseil d’administration demain.

Nous espérons avoir un plan qui ne nous fera pas répéter les choses trois fois. Nous ne pouvons pas proposer les détails exacts que ce comité doit traiter. Simplement, nous pensons que le thème ne doit pas être ignoré et nous l’aborderons prochainement.

Nous soutenons totalement l’idée de ne pas répéter les questions, notamment celles qui pourraient disparaître dans notre évolution et qui doivent être ignorées.

Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Merci, Alan.

Le Royaume-Uni.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND: Merci, monsieur le Président, et merci, Alan, d’avoir parlé de ce thème si important.

Je suis d’accord avec les États-Unis. Ceci devient très complexe. Nous avons différentes occasions d’explorer, de comprendre et de développer notre matériel pour les différents processus.

J'ai une suggestion. L'ALAC a des antennes nationales afin de sensibiliser les parties prenantes dans le domaine national. Je soutiens, bien sûr, l'idée d'un comité dans ce processus où vous convoquez les antennes nationales et les unités constitutives de l'ALAC à contribuer à ce processus, et que vous consultiez toutes ces parties. Vous pourriez peut-être vous rapprocher des représentants du GAC dans ce pays-là. Parce que, nous au niveau national, nous allons également être consultés au sujet de ces questions. Donc, il se pourrait qu'une certaine coordination à ce niveau soit utile, de même qu'entre le GAC et l'ALAC, trouver des moyens de coordonner les efforts ici et que cela puisse aider à développer ensemble un processus cohérent de thèmes liés aux PIC et aux contrats ainsi que toutes les questions afférentes.

Merci.

ALAN GREENBERG:

Merci beaucoup. Nous avons pris évidemment l'ensemble des thèmes appropriés parce que vous abordé ici les derniers points de notre ordre du jour. Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER:

Merci.

Maintenant l'Indonésie, excusez-moi de ne pas vous avoir donné la parole auparavant.

INDONÉSIE:

Merci beaucoup, Tom.

Juste pour comprendre un peu mieux la question que l'ALAC soulève. Je crois que c'est très important.

Vous représentez les différentes parties prenantes et vous êtes vraiment inquiet de ce qu'est l'intérêt public dans toutes ces activités qui sont liées à Internet.

Olga, est-elle partie? Ah non, la voilà qui revient.

Je mentionne Olga, car il y a deux jours, elle avait parlé de choses intéressantes à propos des communautés de l'Internet. Qui sont les communautés de l'Internet en Argentine? Corrigez-moi si je me trompe, Olga. Quelles sont les communautés de l'Internet en Argentine? Nous parlons de cent nouvelles start-up et des milliers de nouveaux utilisateurs ou d'associations d'Internet. C'est un peu près cela.

Alors, comment l'ALAC tient compte des intérêts de ces différents utilisateurs? Non seulement en Argentine, mais aussi dans des pays comme l'Indonésie. Nous avons 130 million

d'utilisateurs d'Internet. Comment voulez-vous tenir compte de l'intérêt public dans ce système?

Merci.

ALAN GREENBERG :

Merci beaucoup.

Nous avons un espace limité et il n'y a pas beaucoup de membres de l'ALAC qui ont pu être présents, ici autour de la table. Mais s'il y a un autre membre de l'ALAC qui souhaiterait ajouter quelque chose, il est le bienvenu.

Nous sommes aussi un peu contraints par le temps et nous ne pouvons pas rentrer dans le détail de ce que l'on fait dans chaque pays ou dans chaque région.

Nous essayons de donner une importance à l'information qui est donnée afin d'expliquer quelles sont les problématiques et demander des commentaires. Nous utilisons une méthodologie différente dans chaque région pour trouver des informations, mais nous avons un succès modéré en cherchant de l'information périphérique.

L'ALAC agit en général comme consolidateur d'information auprès des régions pour permettre de regrouper les propositions. Au sein de l'ICANN, nous abordons des sujets difficiles alors que, parfois, on ne parle pas la langue du pays.

C'est un processus difficile, notre succès est relativement mitigé, et nous essayons d'améliorer cela.

La méthodologie peut être discutée en privée, car cela change beaucoup d'un lieu à l'autre.

HOLLY RAICHE:

Merci, Alan, et pour répondre à la question de l'Indonésie, nous sommes disposés à entamer une révision de l'ALAC, à propos de nous-mêmes, et nous cherchons maintenant la collaboration des structures régionales At-Large et leur relation avec la structure At-Large. Donc, nous nous posons la même question que vous : comment interagissons-nous avec nos communautés?

Nous essayons d'élucider cela et d'améliorer les communications dans les deux sens. Donc, merci d'avoir soulevé cette question. J'espère que lorsqu'on aura fini cette révision, et même avant, nous aurons pu trouver la réponse à cela.

Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER:

Merci beaucoup. Comme Alan et Holly l'ont dit, ceux qui souhaitent avoir plus d'information, savoir comment l'ALAC travaille et comment les régions sont connectées. Moi, par exemple, j'ai parlé hier avec Wolf, et nous avons réexpliqué cela

en détail pour voir comment ça fonctionne. Mais, je crois que cela serait très bénéfique pour nous tous. Nous n'avons pas le temps de le faire maintenant, mais nous pouvons penser à un rapport très bref. On pourrait nous expliquer cela sous un autre format. On pourrait nous expliquer comment fonctionne l'ALAC, comment les différentes parties interagissent et quels sont les défis à relever.

HOLLY RAICHE: Thomas, vous serez l'une des personnes que nous allons interviewer.

ALAN GREENBERG: Un très court résumé est une chose assez difficile à faire, et nous essayons encore de faire mieux.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Merci.

Pour conclure sur la question des sauvegardes, le GAC doit tenir compte du fait qu'il y a un accord, en ce sens que c'est un thème très important. Les engagements d'intérêts publics sont très importants, et il faut qu'il y ait une évaluation. Je pense que nous ferons en sorte que notre message au Conseil d'administration reflète cela. Nous allons en discuter demain

afin de pouvoir le faire. Je pense que nous en parlerons aussi avec le Conseil d'administration parce que cela fait partie de notre ordre du jour. Il semble bien que c'est important pour tous de contribuer à ce sujet.

Maintenant, le prochain point qui est lié à ceci, et il y a déjà eu une question à cet égard. Une question de l'Union mondiale de radio-télévision à propos de votre évaluation rapide sur la partie concernant la communauté de cette première série de chaîne de caractères.

Vous pourriez peut-être résumer très rapidement.

Merci.

ALAN GREENBERG:

Merci. Un PDP vient d'être entamé au sein de la GNSO pour réévaluer le processus de nouveaux gTLD ainsi que les règles afférentes – à la lumière des prochaines séries. Donc, nous en sommes au moment où tout est sur la table.

Le PDP, qui a créé le processus de nouveaux gTLD, n'est pas rentré dans les détails. Il y en a qui disent qu'il y a eu tant de commentaires du GAC à la suite, ou même immédiatement avant le lancement de la nouvelle série, a empêché que cela ait une influence parce que le GAC n'a pas du tout participé à la première série. Mais ce n'est pas le cas.

La GNSO s'est réunie avec le GAC, lors de chaque réunion, pour parler du processus des nouveaux gTLD. Mais la position du GAC était que l'on avait établi un ensemble de principes depuis le début, et que cela a rappelé à la GNSO de se joindre sur une base régulière pour faire un suivi des principes du GAC associés aux nouveaux gTLD.

Cela n'a pas suffi, même pas avec le travail fait pour les sauvegardes.

Alors, pour ce qui est du nouveau processus, je suis un peu inquiet. Le groupe créé pour analyser les nouvelles séries des nouveaux gTLD est assez large : il y a environ 150 participants. Tout le monde est fortement intéressé ici, notamment pour des raisons économiques, et participe de manière très active.

Il n'y aura pas jusqu'ici de PIC ou de nouveaux engagements d'intérêt public pour la nouvelle série, à moins que cela ne provienne de recommandations de ce PDP.

Nous avons un problème réel. La participation d'At-Large n'est pas suffisante et n'est pas aussi solide que j'aimerais. Et quand j'ai vérifié la dernière fois, il y avait trois observateurs du GAC, et aucuns membres du GAC ne participent au processus. Si nous ne nous assurons pas de faire entendre nos voix, nous allons revenir à zéro, et il va falloir reprendre tout cela. Les choses

auront été résolues avant que nous ne puissions intervenir. Cela m’effraie vraiment.

Donc, tout ce qui concerne les TLD des communautés, les TLD des régions en développement, toutes les questions qui ont été soulevées par le GAC à différentes reprises tout au long du processus une fois fini le PDP, devront être soulevées encore une fois, à moins que nous nous assurions de pouvoir intervenir au cours du processus. Nous avons besoin d’une participation élargie, beaucoup plus de gens de ma communauté et de la vôtre.

Clairement le GAC – ceux qui seront là au GAC mais pas en tant que représentant du GAC, mais il faut de toute façon que nous nous fassions entendre.

Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Merci, Alan, de ce message très clair.

Nous avons eu des débats initiaux sur la manière de participer. Notre intention est de participer à cela. L’un des problèmes – et je crois que c’est pour tout le monde – est la question des ressources; il y a des questions telles que celles de la transition et la responsabilité qui ont pris bon nombre de ressources. Mais, bien sûr, l’idée est d’apporter des modifications. Tout le monde

le comprend – et je vous remercie de l’avoir dit, d’avoir dit l’importance de cela. Si nous ne voulons pas répéter nos erreurs, notamment que le GAC n’ait pas participé auparavant au processus, le prix à payer sera beaucoup plus grand après, et ce n’est pas dans l’intérêt des gens que nous représentons ici.

Donc, j’ai l’Argentine puis la Commission européenne – qui ont déjà pris la parole – et l’Iran.

ARGENTINE:

Merci, monsieur le Président. Merci, Alan, et merci, Olivier, de cette présentation très intéressante. C’est bien de savoir que quelqu’un se souvient des principes des ccTLD et des nouveaux gTLD que nous avons élaborés en 2007, parce qu’ils semblent bien que tout le monde ait oublié ces principes. Chaque fois que nous les mentionnons, tout le monde dit : « Ah ça, mais on l’a fait il y a longtemps. » Donc, ces principes sont là. C’est un grand travail que nous avons fait au sein du GAC à ce moment-là, et bon nombre des membres de l’époque sont toujours membres du groupe. Je vous remercie de l’avoir mentionné.

Comme vous le savez, au sein du GAC, nous avons un groupe qui va s’occuper de réviser les problèmes qui se présentent quant à l’utilisation des noms géographiques et d’autres noms de communautés. L’idée dans ce groupe de travail n’est pas d’éviter les choses, mais d’atténuer tout ce qui est incertain et

de soulever certaines questions qui nous inquiètent par rapport à des conflits qui pourraient se présenter dans l'avenir.

Nous avons développé toute une série de points concernant les bonnes pratiques. Il y a aussi la définition de l'intérêt public, parce que cela a été demandé lorsque nous avons présenté les résultats du document interne, présenté par le groupe de travail. Dans la salle, il a été dit qu'il fallait avoir une définition de ce qu'était l'intérêt public. Nous travaillons là-dessus et nous rejoignons les efforts de l'ICANN. Il y a une page Wiki – je n'ai pas pu participer à son lancement parce que je faisais partie de la réunion de haut niveau.

Aussi, au moment où il y a eu des demandes pour les commentaires du public, l'ALAC a exprimé son intérêt de collaborer avec le GAC pour pouvoir travailler sur les expériences liées aux nouveaux gTLD.

Donc, je crois que nous devrions revenir sur ceci et que nous devrions essayer de coordonner ceci avec le groupe de travail. Et je vais m'arrêter ici.

Merci beaucoup.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Merci, l'Argentine.

La Commission européenne.

COMMISSION EUROPÉENNE: Oui, merci. Et merci beaucoup de nous avoir présenté cette information, qui est très utile. J'essaye de faire deux ou trois choses en même temps. Donc, je vais commencer à parler maintenant.

En premier lieu, je veux dire que le GAC a fait beaucoup de commentaires, bien sûr, et beaucoup d'observations sur ce qu'est l'intérêt public et les mesures de protection des sauvegardes, etc. Mais nous ne pouvons pas dire que ce serait prématuré de commencer à réfléchir sur une nouvelle série de gTLD. Il faut commencer avec le travail de base pour voir comment cela peut se dérouler dans l'avenir. Mais il semble que ce qui est prématuré, c'est d'avancer beaucoup plus loin pour des raisons très variées. La première raison est la suivante : les résultats de certaines révisions par rapport à la série actuelle ne sont pas encore disponibles. Tant que nous n'aurons pas vu ces révisions, tant que nous n'aurons pas fini et vu tous les détails de tout processus d'élaboration de politiques, nous ne pouvons pas terminer ce processus par définition.

Nous avons la révision de la confiance et du choix du consommateur, de la concurrence, et c'est l'une des révisions fondamentales de la série actuelle de gTLD – dont les résultats

devront être pris en considération pour la prochaine série. Et que ces résultats comprennent, outre les candidatures, le processus de révision, les processus d'appel, les candidatures communautaires – nous avons vu qu'il y a eu beaucoup de problèmes. Nous avons aussi vu le rapport du Défenseur. Nous ne pouvons pas résoudre tous ces problèmes dans cette série, mais nous pourrons le faire dans la prochaine. Il y a la question des sauvegardes que nous allons essayer, dans la mesure du possible, d'ajuster et d'améliorer pour la série actuelle, mais par définition, nous devons le faire autrement et différemment à l'avenir, et tout ce qui concerne la concurrence et le choix du consommateur doit être considéré au sein de ce thème.

Il faut que nous en tenions compte avant de continuer là-dessus.

Dans la mesure où le GAC peut nous aider à ce propos, et ceux qui ont participé à la révision de la CCT et d'autres révisions qui sont encore en cours, je crois qu'il est important de contribuer au travail de la prochaine série.

Merci.

ALAN GREENBERG:

Merci beaucoup.

La représentante de la Commission Européenne parle avec une grande sagesse. Et cela est désormais enregistré.

Malheureusement, ce n'est pas la décision prise par la GNSO. Olivier, notre agent des liaisons avec la GNSO, peut nous résumer le contenu des discussions. Mais, la GNSO a décidé d'entamer un PDP à ce stade, même avant la fin des révisions. La fin des révisions n'a pas été attendue puisque la GNSO a déjà entamé le travail. Nous avons déjà élu les présidents. Ils vont commencer sous peu le travail, indépendamment des points que vous avez signalés.

Olivier, juste pour que tout le monde s'amuse, tu pourrais leur dire comment cela s'est passé malgré toutes les inquiétudes dont a parlées Megan.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Merci beaucoup, Alan.

Je ne sais pas si quelqu'un va s'amuser de ce que je vais dire. Je suis horrifié d'avoir entendu ce que j'ai entendu, mais il semblerait bien qu'il y ait une forte pression sur ce groupe de travail pour qu'il commence à travailler dans les plus brefs délais et qu'il finisse également de travailler tout aussi rapidement. Alors, la liste de toutes les contributions que nous avons reçues est très complète, ce qui est bien, mais je ne sais pas s'il y aura le temps nécessaire ou les ressources suffisantes pour analyser toutes les contributions reçues dans un délai acceptable par les parties qui sont anxieuses de poursuivre une

nouvelle série de gTLD et essayent d’obtenir – je crois – l’argent de leur prochaine vache laitière que nous avons devant nous. C’est mon impression personnelle. Moi, cela m’inquiète. Il y a beaucoup de choses qui ne seront pas être analysées.

Les principes sont là, mais dans la pratique, nous ne pourrions pas soutenir cet élan qui est là pour aller de l’avant.

Nous sommes très inquiets, surtout en ce qui concerne les engagements d’intérêt public. Il y a certaines personnes de la GNSO qui croient que les PIC (Engagements d’intérêt public) sont une aberration, qu’ils ont été ajoutés après le plan de la GNSO – je crois que c’était en 2007 – et qu’il faudrait directement les éliminer parce qu’il n’y a rien qui soutient l’existence de ces PIC. C’est vraiment une inquiétude pour nous.

Nous avons eu plusieurs échecs dans le programme des nouveaux gTLD que nous voudrions aborder, mais il y en a qui pensent que le programme des nouveaux gTLD leur a donné ce qu’ils recherchaient.

Voilà pourquoi nous sommes inquiets.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Merci. Je vois une longue liste des gens qui veulent parler à propos de cela.

Il me semble que nous allons dépasser le temps qui avait été attribué. Je crois qu'il y a une ou deux choses sur lesquelles nous pourrions avoir des échanges. Je vous demande d'être aussi bref que possible.

Je crois que c'est clair que le GAC a dit à plusieurs reprises qu'avant le lancement de la prochaine série, il faudra faire une évaluation sérieuse et consciencieuse de la première série. Mais, je crois qu'il y a peu de chance de pouvoir changer ceci. Je crois que nous devons insister dans notre communiqué. Je sais que c'est quelque chose, bien sûr, à mettre sur le compte du GAC et non pas sur moi, mais c'est quelque chose dont nous allons débattre.

Il y a l'Iran, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni, et le Pakistan.

Merci.

Une clarification brève de la part de la Commission européenne.

Merci.

L'Iran.

IRAN:

Très bien, merci. Merci, Alan, et merci, Olivier, de ce que nous vous avez dit.

Je demande à Tom de mettre ce que vous venez de dire dans les résultats des discussions avec l'ALAC, parce qu'il faut continuer à progresser. Il devrait y avoir une action de suivi par le GAC. Nous ne sommes pas très actifs dans certains domaines. Tout commence dans les réunions, puis il n'y a rien qui se passe. Cela reprend à la prochaine réunion.

Et merci à la Commission européenne, qui nous a rappelé qu'il faut tenir compte des leçons apprises. Bien qu'Alan nous ait dit qu'il était trop tard, ce n'est pas trop tard. Il faut débattre la question avec le Conseil d'administration et il faut prendre les actions nécessaires pour ne pas être déçu et dire « on a raté le train ». Nous pouvons prendre le temps, ou tout au moins que le train circule un peu plus lentement, si c'est dans notre intérêt.

Nous avons beaucoup de pression de la part de la GNSO – je sais qu'il s'agit d'autres unités constitutives – et nous les remercions de leur action, mais il faut réagir.

Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Merci, l'Iran.

La Nouvelle-Zélande.

NOUVELLE-ZÉLANDE: Merci, monsieur le Président. Nous pensons que c'est un point commun avec l'ALAC. C'est un travail très important et très vaste pour le GAC, mais il faut reconnaître ce que la Commission européenne vient de nous dire ainsi que le représentant de l'Iran. Il y a un processus lié à la responsabilité et à la transition. Il y aura une nouvelle série qui va durer longtemps, et qui va exiger un travail intense, lié à ce qui est mentionné dans les statuts concernant la Piste de travail 2.

Je crois que vous savez ce que vous pouvez demander à l'ALAC. Pourquoi la GNSO insiste à lancer le PDP maintenant? Je ne sais pas. Ceci peut être reporté à plus tard...

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Je crois qu'Olivier a déjà donné son explication de la raison pour laquelle la GNSO veut le faire maintenant. Alors, nous avons une longue liste. Je vous demande d'être bref.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Oui, merci, monsieur le Président.

L'alerte est très importante, très urgente quant au PDP et sa mise en place imminente, et l'importance de s'impliquer.

Je veux vous rappeler que le Conseil de l'Europe, qui a 47 États membres, a déclaré en juin dernier que l'ICANN devrait garantir

l'existence – et je cite – « d'un équilibre approprié entre les objectifs économiques et d'autres objectifs d'intérêt commun, comme par exemple la pluralité, la diversité culturelle et linguistique, et les besoins des groupes et des communautés vulnérables. »

Alors, le Conseil de l'Europe veut que nous prenions note de ce que je viens de mentionner.

Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Merci.

Le Pakistan.

PAKISTAN: Merci, monsieur le Président. La dernière série de candidatures des nouveaux gTLD de l'ICANN, qui inclut des pays en développement comme le Pakistan, comprenait très peu de candidatures pour ces nouveaux gTLD. Je crois que cela est dû à la connaissance que nous pourrions avoir par rapport au programme des nouveaux gTLD, notamment dans les pays en développement, et les frais très élevés pour ces candidatures.

Il a été demandé à l'ICANN de reformuler et d'étudier une nouvelle politique pour réduire ces empêchements, et d'éviter

l'apparition de monopoles mondiaux dans l'espace de ces candidatures.

Notre gouvernement est content de collaborer avec l'ICANN dans l'organisation de cette nouvelle série de gTLD.

Merci beaucoup.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Merci. La Commission européenne.

COMMISSION EUROPÉENNE: Oui. Merci beaucoup. Je veux revenir sur les faits, et rappeler, à nous tous, qu'après la transition de l'IANA et la responsabilité améliorée de l'ICANN, si cela continue, l'affirmation d'engagements fera partie des statuts constitutifs. L'article 9-3 – je ne vais pas répéter mais je crois que nous en avons déjà parlé – parle clairement de concurrence, de consommateur, etc. Alors le Conseil doit prendre une action par rapport aux résultats de ces révisions.

Donc, par définition, le Conseil doit prendre compte de ces révisions. Nous devons garder cela constamment à l'esprit. Je ne veux pas dire qu'il ne faut pas faire ce que l'on peut faire dès maintenant, bien entendu. Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Bien, je vois que l'Union mondiale de radio-télévision demande la parole. Donc, soyez bref, s'il vous plait.

UNION MONDIALE DE RADIO-TÉLÉVISION: Oui. Je veux ajouter quelque chose à ce qui vient d'être dit. Certains candidats communautaires ont des registres protégés et des chaînes de caractères protégées. Il n'y a pas de contradiction entre les deux points parce que c'est la même chose, en fin de compte.

Mais, je ne sais pas si je partage les mêmes préoccupations que le reste d'entre nous sur les processus démocratiques au sein de l'unité constitutive de la GNSO.

Le fait qu'il y ait quatre sociétés qui ont plus de 1000 noms de domaines ne constitue-t-il pas un problème dans le processus démocratique au sein de la communauté? Je signale cela parce que j'ai vu le mécanisme d'élection et la manière dont ils essaient d'éviter que des groupes l'emportent sur d'autres. Donc, c'est un système un peu déficient, et si l'on connaît le système adopté en Union européenne à Lisbonne, alors je vois déjà des problèmes à venir.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Merci. Peut-être qu'il faudrait inclure cela dans le résumé de ce point.

ALAN GREENBERG:

Merci beaucoup. Il y a deux questions à signaler. Le PDP a déjà été lancé. Il a été initié et ne sera pas complété avant la révision de la CCT ou d'autres révisions. Et, oui, ils sont obligés de prendre en compte ces révisions.

Mais la réalité, c'est qu'au fur et à mesure que le travail progresse, il sera de plus en plus difficile d'inclure ces faits, à moins qu'il y ait beaucoup de voix dans le groupe qui disent que nous avons besoin d'inclure ces faits.

Je ne sais pas quelle est la capacité du Conseil, compte tenu de ce que vous avez signalé, à intervenir. Mais, il faut avoir une conscience à ce niveau-là, et je crois qu'elle n'existe pas maintenant.

La question est : comment allons-nous aborder les questions spécifiques sur les TLD communautaires par exemple ou les secteurs les plus défavorisés? Je ne sais pas. Et il faut s'assurer qu'il y aura des gens qui vont continuer à poser ces questions et ennuyer ceux qui ont des intérêts financiers – pour vous rappeler qu'il y a ces problèmes et qu'il faut en tenir compte.

Je ne sais pas si nous avons un mécanisme pour limiter le nombre de TLD que peut posséder une entreprise, je ne le sais pas. Peut-être que nous avons besoin d'un avocat pour

considérer toutes ces possibilités. C'est quelque chose de possible, et je crois qu'il faudrait en discuter. Mais, je crois que l'on n'en a pas de contrôle sur ce point-là.

Nous avons inclus cela dans l'ordre du jour, car nous pensons qu'il faut qu'il y ait des voix qui se penchent sur les problèmes d'un point de vue de l'intérêt public.

Je suis sûr que l'ALAC et le GAC seront en désaccord sur certaines questions, mais nous avons toujours pu travailler ensemble.

Le processus du PDP de la GNSO – et je vais utiliser un terme familier – sera « douloureux ». Il va y avoir beaucoup de débats. Ce sera difficile à suivre, mais si nous voulons être écouté, il nous faut des gens de tous les groupes préoccupés par les dimensions non financières et par l'intérêt public, qui participent et sont en mesure d'exprimer les préoccupations au cas où cela prendrait une direction différente et nous empêcherait d'arriver à bon port.

Il y a des gens qui sont disposés à sacrifier du temps pour cette question.

Maintenant, nous en sommes à ce point-là, et c'est notre vision à nous.

Olivier peut vous donner plus de détails sur les délibérations, les interventions et les discussions pour voir comment cela se passe. Mais, nous sommes dans cette position, et il faut aborder la question. Si vous allez aborder cette question avec le Conseil, nous vous soutenons.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Merci. Il faudra nous arrêter là. Nous pouvons continuer à en discuter lors de la préparation de notre réunion avec le Conseil et lors de la rédaction du communiqué.

C'est clair que nous avons pris note de ce point. Et en regardant l'heure, nous devrions déjà être en pause-café. Mais il nous reste encore un point, qui est aussi dans notre liste interne. Je ne sais pas si c'est à l'écran : la coordination de la réunion B. Je ne sais pas si vous avez des propositions concrètes sur le dernier point, à savoir la plus grande coopération entre le GAC et l'ALAC.

ALAN GREENBERG: La réunion B a disparu; pourtant, elle était bien sur notre liste.

Je vais être bref. Je crois que presque la plupart des discussions de cette réunion montrent que nous avons des opinions similaires sur plusieurs questions et que nous avons besoin de coopérer plus de 30 minutes trois fois par an.

Alors, je suggère d’avoir une attitude plus ouverte, que nous établissions des liens et des communications fluides dans les deux sens, et que les deux organes soient conscients et au courant de ce qui intéresse l’autre pour pouvoir interagir plus régulièrement.

PRÉSIDENT SCHNEIDER Je crois que c’est une excellente idée. Il faudrait voir s’il y a une réaction initiale – je vois que plusieurs personnes disent oui de la tête.

L’Iran.

IRAN: Oui, merci beaucoup. Non seulement avec un agent de liaison, mais avec des agents de liaison au pluriel. Vous avez dit qu’il faut essayer de faire entendre nos voix, mais avant cela, il faut avoir une voix. Nous n’avons pas de voix. C’est cela le problème. Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Merci. Alors Sébastien?

SÉBASTIEN BACHOLLET: Oui. Merci. Je suis d’accord avec cette proposition, mais j’aimerais suggérer qu’il faut avoir une coopération élargie au niveau local entre les structures existantes de l’ALAC et les

gouvernements, parce que cela pourrait nous aider dans les pays où nous n'avons pas encore une présence et pour en avoir une justement à l'avenir. Merci beaucoup.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Merci, Sébastien. Nous prenons note de votre suggestion, et je crois que nous allons pouvoir évaluer les réactions. Je crois que beaucoup de membres ont dit oui de la tête.

Et pour finir, une question que nous avons déjà traitée auparavant, mais que l'on a perdue de vue. La question – comment ça s'appelle ? La transition, je crois.

[Rires]

Et il y a autre chose que j'ai oublié qui commence par A. Je pense, mais je ne suis pas sûr.

Il faut nous préparer et coordonner la réunion B. Et Ana Neves, du Portugal, a participé, avec d'autres membres d'un groupe dirigé par Nick Tomasso et d'autres membres de l'ICANN, pour planifier la réunion B.

Il y avait une proposition initiale ou une intention d'utiliser cette réunion plus courte pour établir une relation plus proche entre les silos, parce que nous donnons l'impression de travailler en silo. Bien souvent, on nous critique, on nous dit qu'on n'a pas suffisamment d'interaction et que nous ne sommes pas

suffisamment transparents. Je crois que ce n'est plus vrai, mais on peut toujours s'améliorer. Et il y a eu cette idée au sein d'un groupe de travail qui serait d'avoir un type de réunion ouverte, une réunion informative qui serait l'occasion de se réunir – au lieu de faire ces réunions bilatérales qui prennent tellement de temps, c'est-à-dire nous réunir au même endroit, avoir un échange avec toutes les unités constitutives et le Conseil – et pas seulement des réunions bilatérales avec chacune de ces organisations. Je crois que la proposition du groupe de travail disait que le deuxième jour, le mardi, serait réservé à ces réunions.

Vendredi dernier, nous avons tenu une réunion avec les présidents des RALO des SO/AC, le GAC était représenté par moi-même, et nous avons parlé du jour pour mener cette réunion parce que l'on ne comprenait pas très bien l'idée.

Alors, nous avons prévu d'avoir une séance de planification jeudi. Il faudrait peut-être réviser tout cela. Et nous voudrions aussi parler avec la GNSO. Il faut considérer d'utiliser l'après-midi de mardi pour avoir un échange ouvert avec tous les groupes. Et peut-être pas à la manière du Forum public, quelque chose de similaire, mais dans un environnement plus petit avec d'un côté le Conseil et de l'autre côté, les parties qui veulent faire réagir le Conseil sur certaines questions.

L'idée est qu'il y ait une entente commune à partir de cette réunion et de faciliter, à travers cette entente mutuelle, une meilleure prise de décision. Par exemple, la question que nous avons débattue sur ce que la GNSO planifie - pour voir l'opinion de tout le monde et discuter ensemble d'une question en particulier.

Alors, qu'en pensez-vous de la réunion B? Que feriez-vous dans la réunion B? Merci.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND: Merci, monsieur le Président. Je vais dire mon opinion personnelle.

J'ai assisté à différentes réunions, notamment avec les présidents des RALO, les SO/AC, etc.

J'ai été surpris de voir que chacune des différentes communautés avait développé son propre programme en silo au lieu de le faire conjointement.

Cette idée d'avoir une réunion ouverte et informative du GAC – je crois que c'est une idée excellente. Mais, il faut savoir ce que font les SO et les AC, s'ils travaillent dans leurs propres silos. Donc, si le GAC fait une réunion informative pour le GAC seulement, cela n'a aucun sens.

Je crois qu'il faudra, dorénavant, collaborer étroitement avec les SO et les AC. C'est une question de procédure plutôt. On n'a pas besoin d'une salle toute pleine. Mais, si dans les réunions bilatérales on peut présenter cette idée, je suis sûr que l'ALAC discuterait la question avec vous. Je ne sais pas si c'est le moment et le lieu approprié. Alan?

ALAN GREENBERG:

Merci. Je parle au nom de notre groupe qui a été établi notre plan pour la stratégie des réunions, nous n'ignorons pas ce type de concept. Il semblerait que nous n'y avons pas pensé.

Mais, nous avons essayé rigoureusement le plan établi; c'est peut-être ce qui est bien du modèle ascendant, où les différentes parties font différentes choses. Mais, maintenant, il nous faut la coordination. Donc, je suis d'accord avec vos propos.

PRÉSIDENT SCHNEIDER:

Merci. Sébastien.

SÉBASTIEN BACHOLLET:

Merci, monsieur le Président.

Je suis le président du groupe en charge de l'organisation des réunions (*meetings*). Merci au GAC de venir avec une proposition

innovante ici. Et je voudrais juste rappeler que ce groupe est un groupe multi-acteurs, où il y a eu la participation de l'ensemble des constituants de l'ICANN et de l'ensemble des régions. Et nous avons essayé avec ce groupe, le plus possible, de travailler de manière égalitaire, notamment en termes de genre.

L'idée du groupe pour la réunion B – parfois, il faut savoir revenir à l'essentiel. Nous voulons moins de grands-messes et plus de travail collaboratif. Nous pouvons pouvoir aller dans les régions et dans les villes où nous ne pouvons pas aller aujourd'hui, en ayant des infrastructures plus petites. On n'a plus besoin d'une grande salle ou de trois grandes salles. Je crois qu'il faut aussi prendre cela en compte quand on veut penser à la façon dont on va faire cette réunion B.

Il y avait aussi une demande de raccourcir les réunions, et je sais que maintenant il y a une demande de les rallonger. Peut-être que les choses devront évoluer à nouveau, mais nous avons convenu d'une réunion sur quatre jours. Et nous irons dans des villes où il y a peu d'interaction jusqu'à présent avec l'ICANN. Nous irons voir les gens ou rencontrer les gens sur place, d'avoir ces échanges et de susciter des occasions de discussions (*outreach*).

Et puis, ce qu'il est très important de rappeler est que l'idée n'était pas seulement d'avoir des réunions par silo, mais aussi

d'avoir des réunions par thème. Et à partir du moment que nous avons des réunions par thème, il faut que l'ensemble des organisations concernées puissent discuter de ces thèmes. Donc, il y avait une répartition entre du travail en interne de chacun et du travail collaboratif avec toutes les composantes, sur des thèmes à définir. C'était cela, la réunion B.

L'idée, ce n'était pas d'avoir, à aucun moment, de grands-messes, de forums publics ni de microphones ouverts ou le Conseil d'un côté et nous de l'autre côté. Nous voulions de la collaboration. Cela va demander des efforts. C'est pour cela que c'est si difficile de savoir comment organiser la réunion B.

Je ne regrette qu'une chose : c'est que le groupe de travail a été arrêté et qu'il ne s'est pas poursuivi pour mettre en place ses propositions. Je pense que nous serions dans une situation un peu plus simple aujourd'hui, mais malgré notre proposition, le Conseil a refusé que ce groupe de travail se transforme en groupe de mise en œuvre. Encore une fois, merci au GAC d'avoir apporté ces idées, ces discussions sur le tapis.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Merci. Je crois qu'il faut conclure maintenant pour avoir le temps d'une pause-café.

Si on veut avoir le temps de se parler sur des thèmes et non pas dans des silos, il faut qu'on se coordonne pour être ensemble,

au même endroit, au même moment. Sinon, c'est difficile de se parler et d'échanger autour des thèmes. Nous allons essayer de réactiver cette coordination, qui n'a pas très bien fonctionné jusqu'à présent.

Si nous avons travaillé de manière isolée ou en silos, ce n'était pas du tout l'intention. C'était à cause du fait que nous n'avions pas de bonne coordination. Donc, nous allons travailler de manière plus étroite dans les réunions bilatérales, et se coordonner avec les membres de ce groupe.

Pardonnez-nous d'avoir pris une partie du temps consacrée à la pause-café. Mais il y a eu des échanges autour de sujets importants.

Merci beaucoup à nos collègues de l'ALAC d'être venu et de nous rappeler des choses très importantes. Merci.

ALAN GREENBERG: Je crois qu'il y a un signal important, en ce sens qu'il y a beaucoup de choses à discuter. Donc, il faut que nous poursuivions notre dialogue. Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Nous allons reprendre à 11 h 15 au plus tard. Megan m'a demandé de dire que nous reprendrons à 11 h 10. Comme cela,

tout le monde sera prêt, ici, à continuer à 11 h 15 et non pas à 11 h 20.

[Pause-café]

MARK CARVELL:

Très bien, reprenons. Nous allons donc commencer notre travail. Nous sommes désormais dans la réunion du groupe de travail du GAC pour les droits de l'homme et le droit international, dont le sigle est HRILWG. Cette réunion avait été programmée pour dimanche à midi, mais nous avons pu déplacer cette réunion aujourd'hui. Nous vous en remercions, car cela nous a permis de déjeuner tranquillement dimanche.

Nous avons la chance d'avoir ici présent les trois co-présidents de ce groupe de travail, qui sont moi-même, Mark Carvell, représentant du gouvernement du Royaume-Uni, Milagros Castanon du Pérou, et plus loin à ma gauche, Jorge Cancio de la Suisse. Nous sommes donc les trois co-présidents de ce groupe de travail et nous allons conduire cette réunion.

Vous avez l'ordre du jour. Si vous le consultez, nous voudrions savoir si vous adoptez le premier point de notre agenda. C'est la finalisation des termes de référence du groupe de travail. C'est quelque chose qui a été fait durant l'intersession.

Deuxièmement, il y a une première introduction des questions liées au plan de travail et aux activités durant la période d'intersession. Puis, suivant le temps disponible, nous allons aborder le point 5, qui est une discussion ouverte sur ce plan de travail, c'est-à-dire que nous avons fusionné le point 2 et le point 5.

Au point 3, il y a une mise à jour de la recommandation 6 du groupe CCWG sur la responsabilité. Et en ce qui concerne les droits de l'homme, il y a ici Leon Sanchez, l'un des co-présidents du CCWG, qui va nous présenter cette mise à jour afin que nous puissions nous mettre d'accord sur la meilleure manière de la faire avancer.

Ensuite, le point 6, qui nous rappelle que nous avons une réunion conjointe aujourd'hui, à 18 h 00 jusqu'à 19 h 00, du groupe intercommunautaire pour les droits de l'homme, le CCWP. Nous ferons un rappel pour cette réunion.

Nous aurons ensuite la possibilité d'aborder tout autre sujet. Puis, un bref résumé.

Je ne vois pas d'objection par rapport à cet ordre du jour.

Je vais donc commencer à parler du point numéro 1 de cette liste de thèmes. C'est la finalisation des termes de référence de ce groupe de travail.

Comme vous devez vous en souvenir, à Dublin, nous avons décidé d'entamer une série de commentaires avec le GAC de ce qui avait été rédigé sous le nom de termes de référence. Ce travail a été fait entre les deux réunions, celle de Dublin et celle de Marrakech. Il y a eu un processus de consultation, et nous

avons reçu quelques commentaires sur la version préliminaire à ce moment-là.

Pour cette réunion, nous essayons d'obtenir l'aval formel des termes de références. Nous allons faire un rappel rapide de ce que couvrent les termes de référence. La première partie traite des objectifs du groupe de travail et sur le fait d'assurer une coordination technique du système des noms de domaines, qui devraient être gérés en respectant les droits de l'homme et les lois internationales pertinentes. Le deuxième objectif concerne la coopération avec les comités consultatifs de l'ICANN, les organisations de soutien et les communautés dans l'exercice de travail de ce groupe de travail, et plus spécifiquement, avec le groupe de travail intercommunautaire sur les droits de l'homme ou le nom complet qui est le groupe de travail intercommunautaire sur la responsabilité sociale de l'ICANN vis-à-vis des droits de l'homme. C'est le nom complet de ce groupe de travail.

Le troisième objectif concerne la participation politique, les pistes de travail de l'ICANN et les études, pour promouvoir en commun les droits de l'homme et les lois internationales de façon pertinente.

La deuxième partie des termes de référence concerne les membres et le fait que nous ayons trois co-présidents. Nous

saluons la participation de tous les représentants et des observateurs du GAC. Les termes de référence réitèrent cette invitation à identifier et nommer les représentants qui participeront.

La troisième partie concerne les méthodes de travail, les réunions présentielles, l'introduction du groupe de travail et sa mission envers tous les groupes de l'ICANN, les consultations d'experts de l'industrie, de la société civile et d'autres domaines; le fait de fournir des informations et des propositions suivant les discussions initiales sur les opportunités de développement et les difficultés, qui sont en lien avec la question des droits de l'homme et des lois internationales.

Nous travaillerons avec un groupe de travail sur ce point. Nous allons travailler sur la base du consensus. Nous allons créer une page Internet interactive pour pouvoir réaliser ce travail.

Il y a une section qui porte sur les domaines d'intérêts, que nous avons identifiés comme des domaines d'intérêts principaux pour le groupe de travail. Il y a trois éléments en particulier : la série des nouvelles candidatures des nouveaux gTLD; le deuxième élément est la transition de l'intendance d'IANA, et Leon apportera sa contribution à cette réunion; troisièmement, nous considérerons si les lignes directrices des Nations Unies sur les droits de l'homme et les entreprises peuvent servir comme

structure afin d'examiner les droits de l'homme et la législation internationale en ce qui concerne l'ICANN.

Nous parlerons ensuite des termes de référence au regard de la livraison : développer de meilleures pratiques, rédiger et présenter des révisions provisoires. Donc, nous envisageons une version préliminaire de déclaration ou un document sur les principes, d'après les avis partagés par des différents membres.

Puis, en pièce jointe avec ces termes de références, nous avons trois paragraphes qui établissent différents thèmes dans les échanges du GAC, tels que des domaines d'intérêt supplémentaire. Cela concerne la réforme du WHOIS, les IDN et les droits de propriété intellectuelle.

Voilà, c'est ce que vous trouverez dans ce texte et c'est également cela qui a fait l'objet d'un accord, suite aux consultations qui ont été faites avec les membres du GAC.

Je ne sais pas si vous avez des questions. Le Conseil de l'Europe lève la main. Donc, je cède la parole au conseil de l'Europe.

Merci.

CONSEIL DE L'EUROPE: Oui, merci beaucoup, monsieur le Président.

Même si cela ne fait pas – officiellement – partie du texte, je voudrais mentionner quelque chose qui est lié à la question spécifique de la liberté d’expression. Et je vous encourage fortement à prendre note du fait que nous voulons promouvoir, dans le programme des nouveaux gTLD, une nouvelle sauvegarde, une mesure de protection concernant la liberté d’expression et l’accès à l’information et le droit de libre association.

Nous devons faire une référence aux droits de l’homme d’une façon plus spécifique. Pour nous, c’est extrêmement important parce que d’un côté, il y a une référence à la vie privée, de la confidentialité et de la protection des données, mais il est aussi important de faire allusion et de faire une référence à la liberté d’expression.

Je voudrais que vous teniez compte de cela. Nous avons la déclaration du Comité des ministres sur la protection de la liberté d’expression et d’information, et la liberté d’information en lien avec les noms de domaines internationalisés et les chaînes de caractères dans ces noms de domaines internationalisés. C’est pour cela que ce serait important, à mon avis, de faire référence à ceci.

Merci beaucoup.

MARK CARVELL: Merci, le Conseil de l'Europe. Je ne sais pas si l'un de mes collègues, mes co-présidents, veulent faire un commentaire à propos de cela. Nous prenons bonne note de ce que vous venez de dire.

Merci beaucoup. C'est très important. Nous vous en sommes très reconnaissants. C'est un point qu'il faut souligner : la liberté d'expression et la liberté d'association. Merci.

Je vois l'Iran.

IRAN: Oui, merci, monsieur le Président. Je suis très heureux de voir que nous avons fini de rédiger les termes de référence, après avoir tellement délibéré. C'est bien.

L'une des choses que je voudrais mentionner – et il semble que le co-président du CCWG peut l'expliquer – est ce thème a fait l'objet d'une discussion pendant des semaines, des mois, et aussi pendant beaucoup d'appels. Ce qu'il faut faire, c'est soit on inclut cela dans les termes de référence ou on en tient compte de façon implicite. Il faut que nous tenions compte du travail réalisé jusqu'ici, et nous devons le relier à une interaction avec le CCWG sur la responsabilité ou la partie qui traitera de ce point. Outre un paragraphe dans le rapport, il y a une référence au cadre d'interprétation des droits de l'homme, qui doit faire

l'objet d'un débat large, suffisant et clair pour parvenir à une approbation de l'unité constitutive de l'organisation et du Conseil d'administration de l'ICANN; la partie de cette référence croisée est faite par rapport au paragraphe qui a été inclus.

Ceci ne doit pas rester isolé. Il faut améliorer l'efficacité de tout cela.

Merci.

MARK CARVELL:

Merci beaucoup, l'Iran. Je pense que nous avons tenu compte du point très important, représenté par l'interaction des processus qui sont en cours, y compris la Piste de travail 2 du CCWG. Merci beaucoup de nous avoir signalé ce point.

Maintenant, les États-Unis.

ÉTATS-UNIS:

Merci, monsieur le Président. Nous voulons exprimer notre reconnaissance aux co-présidents d'avoir inclus beaucoup de modifications d'édition que nous avons suggérées pour les termes de référence au groupe de travail, et nous sommes très heureux de voir que cela a été soutenu pendant la réunion à Marrakech.

Nous voulons aussi partager notre opinion sur ce qu'est l'objectif à court terme de ce groupe de travail, qui concerne la contribution potentielle que le GAC peut faire aux initiatives du CCWG sur la responsabilité (Piste de travail 2). En ce sens, j'adhère à ce que mon collègue de l'Iran a dit.

Nous voudrions ajouter une référence spécifique aux droits de l'homme dans les statuts de l'ICANN. Ceci devrait être basé sur une évaluation de la manière dont les lignes directrices des Nations unies sur les droits de l'homme et les Affaires peuvent être appliquées à l'ICANN. Je crois que nous avons commencé l'analyse, au sein du GAC, de ces lignes directrices – UNGP, telles qu'ils sont nommées en anglais – et nous pourrions peut-être déterminer s'il y a des cas d'études dans d'autres initiatives ou dans d'autres organisations à but non lucratif qui se sont engagées à mettre en œuvre ces lignes directrices (UNGP) dans leurs activités.

Nous savons aussi que M^r John Ruggie prépare un rapport sur ces lignes directrices (UNGP) et la FIFA, une organisation à but non lucratif avec des organisations commerciales qui est enregistrée à Zurich, en Suisse, et nous croyons que ce rapport sera publié en avril 2016.

Je crois que c'est aussi ce qu'a dit ma collègue – je crois, du Conseil de l'Europe? Excusez-moi, je ne vous connaissais pas.

Vous faites donc partie du Conseil de l'Europe. Nous voulons donner notre soutien à ce qui a été dit par rapport à la liberté d'expression.

Merci.

MARK CARVELL:

Merci, les États-Unis, de votre contribution, qui a été très utile. Et surtout, en ce qui concerne notre recherche pour informer sur le travail que nous faisons. Voilà ce que nous avons exactement à l'esprit, trouver des études des cas qui nous permettent de les utiliser comme référence pour savoir comment mener notre analyse. Et merci de nous avoir rappelé le rapport que va publier sous peu John Ruggie. Nous en tiendrons compte évidemment pour ceci. Je crois que le groupe de travail va identifier dans ce document les aspects pertinents pour notre travail. Nous allons ensuite faire circuler une synthèse de ce qui a été considéré dans ce rapport de John Ruggie et nous allons le présenter aux États-Unis et au reste des membres

Est-ce qu'il y a d'autres personnes qui voudraient prendre la parole? Est-ce que quelqu'un a demandé à prendre la parole?

L'Australie. Merci.

AUSTRALIE:

Merci.

Quant au texte qui apparaît à l'écran, je ne peux pas malheureusement présenter ma position sur le texte parce que je ne l'ai consulté. Ceci a été publié le 27 février, je crois, et j'étais déjà dans le vol qui m'a conduit ici.

Il faut que je consulte cela, avec plus qu'une seule organisation, et c'est pour cela que je ne peux pas prendre de position aujourd'hui.

Merci.

MARK CARVELL:

Merci de nous avoir fait savoir que vous avez besoin d'un peu plus de temps pour pouvoir prendre position à cet égard. Merci, l'Australie.

Maintenant, nous allons aborder le point numéro 2 de l'ordre du jour, concernant le processus pour nous mettre d'accord et finir le plan de travail de ce groupe sur les ressources humaines (HRILWG) et les activités d'intersession afférentes. Je vais céder la parole à Jorge Cancio, co-président, qui va parler de ceci.

JORGE CANCIO:

Merci beaucoup, Mark, et merci à vous tous.

Par rapport à ce deuxième point, une partie des thèmes, une partie de l'emphase, que nous devons considérer pour développer ce plan de travail, ont déjà été abordés dans les interventions de Kavouss, de Suzanne et d'autres qui ont pris la parole. Notre intention est de proposer, à ce groupe de travail, de développer ce plan de travail sur la base de ces contributions et des idées de tous les membres intéressés de ce groupe de travail. Pour l'instant, il n'y a pas de plan de travail préliminaire, mais nous avons le cadre, les bases fournies par les termes de référence, que nous avons fini de passer en revue. Et c'est pour cela que j'aimerais bien vous demander – à vous tous dans les cinq semaines à venir – pour le lundi 18 avril, ce serait la date limite pour nous envoyer vos idées sur les priorités, conformément à ces termes de référence. Pendant ce temps-là, nous allons nous centrer sur ces idées que vous nous aurez envoyées.

Une partie de ces idées ont déjà été exprimées ici, comme je l'ai dit tout à l'heure. Le travail du CCWG sur la responsabilité – Piste de travail 2, le cadre d'interprétation, tous ces thèmes seront très importants, et, comme nous l'avons dit, ils seront très importants surtout pour éviter de répéter les efforts et faire en sorte que nos contributions et nos communications soient aussi efficaces que possible.

Voilà, il s'agit de notre proposition. Je ne sais pas si Milagros Castanon, co-président, veut prendre la parole.

MILAGROS CASTANON: Je préfère parler en espagnol, si cela ne vous importe pas. Pouvons-nous avoir une interprétation?

Oui.

Je crois que toutes les opinions que nous avons entendues ce matin, maintenant pendant cette réunion, sont vraiment valables et très importantes pour établir le profil d'un groupe de travail efficace et un plan de travail qui tienne compte des intérêts de tous.

C'est absolument indispensable dans ce contexte de travailler sur la base du rapport du CCWG et d'autres sources qui sont à notre portée et qui nous ont été fournis, non seulement par le Groupe de travail intercommunautaire (*Cross-Community Working Group*) des droits de l'homme, mais aussi par l'intermédiaire des consultations qui ont été faites par exemple par le groupe de travail concernant les noms géographiques.

Parmi toutes ces consultations, parmi tous les commentaires reçus dans ce groupe, il y a eu un nombre significatif de commentaires concernant les lois internationales. Ceci nous permet de connaître la volonté de la communauté d'avoir un

cadre juridique qui n'est pas, malheureusement, suffisamment clair aujourd'hui.

Je sais que vous allez contribuer par vos idées dans les semaines à venir. Moi aussi, je ferais la même chose. Je vais diffuser parmi vous tous, dans quelques semaines, un document de travail qui pourrait peut-être susciter un débat, une réflexion, et à partir duquel nous devrions pouvoir travailler. Mais l'idée est de construire et non de diviser; l'idée est de travailler sur des fondements légaux et juridiques clairs. Malheureusement, dans les documents établis dans le cadre juridique de l'ICANN, j'ai trouvé une série de lacunes ou d'emplois incorrects des références. Par exemple, les droits de l'homme sont mentionnés, la législation internationale est mentionnée, mais il n'en est pas fait mention de façon cohérente dans les textes juridiques de l'ICANN.

Il s'agit de points que nous devons clarifier, et cela doit être fait grâce à une contribution juridique claire, qui puisse être appliquée dans ce contexte.

Ce sera un travail très intéressant pour tous, parce que comme vous le savez, dans le domaine des lois internationales, Internet fait l'objet d'un traitement au cas par cas. Il n'y a pas de cadre, une seule loi qui soit applicable. Il y a toute une série de lois qui

pourraient être appliquées. Je m'arrête là pour que notre collègue des droits de l'homme puisse prendre la parole.

JORGE CANCIO:

Merci beaucoup, Milagros. Nous attendions votre contribution.

Nous attendons aussi le développement du plan de travail. Donc, concernant la proposition et l'idée que vous nous avez données, nous aurons cinq semaines jusqu'au 18 avril pour pouvoir recevoir vos commentaires et vos contributions, et avoir une version préliminaire et rapide à la fin du mois d'avril et voir si nous pouvons adopter ceci dans la période d'intersession. Kavouss, allez-y.

IRAN:

Oui. Merci. Je crois que plusieurs points mentionnés ici sont inclus dans le paragraphe 28 de la recommandation 6 du CCWG. Il y a quelques lignes directrices ou quelques normes dont nous devrions tenir compte. Il y a quelques éléments que je vous demanderais de bien vouloir considérer. Merci.

JORGE CANCIO:

Merci de beaucoup de cette référence. Je crois que ceci nous permet déjà d'aborder le point 3 de notre ordre du jour.

Le Conseil de l'Europe?

CONSEIL DE L'EUROPE: Oui, évidemment. Pour le co-président du Conseil de l'Europe, ceci est extrêmement important – ce que vous venez de mentionner. Le diable est partout, et il est toujours dans le détail. Il faut que nous ayons une image définitive et cohérente des différentes mentions qui sont faites des droits de l'homme et des lois internationales sur les droits de l'homme dans les différents textes de l'ICANN. Le Conseil de l'Europe peut vous aider et aider aussi le GAC pour voir comment nous pouvons parvenir à une cohérence dans tous ces textes. Donc, je vous demande de bien vouloir tenir compte de ceci. Nous voulons bien travailler avec vous, monsieur le co-Président. Merci.

JORGE CANCIO: Nous vous remercions de votre proposition. Et toutes ces contributions jusqu'au 18 avril sont les bienvenues ainsi que les actions proposées, les études ou quelque soient les contributions que vous voudriez effectuer en ce qui concerne les thèmes fondamentaux.

Si personne d'autre n'a de commentaires, nous allons aborder le point 3 de l'ordre du jour. Comme cela a été dit par Mark tout à l'heure, nous avons ici l'honneur d'avoir l'un des co-présidents du CCWG sur la responsabilité, Leon Sanchez, qui est aussi le

responsable des discussions concernant les recommandations sur les droits de l’homme.

Donc je veux lui céder la parole pour qu’il nous tienne au courant des étapes de cette recommandation et quelle sera la voie à emprunter si cette recommandation est adoptée, et aussi pour qu’il nous dise s’il a une opinion sur la manière dont nous pouvons participer à leur travail. Merci.

LEON SANCHEZ:

Merci beaucoup, Jorge. Merci beaucoup, Mark et Milagros, de m’avoir invité ici. Et merci aux membres du GAC. Je vais maintenant continuer en espagnol, si vous êtes d’accord.

Alors, veuillez utiliser vos casques.

Comme vous le savez peut-être, la recommandation 6 du rapport final du CCWG inclut ou recommande justement à l’ICANN d’établir un engagement pour respecter les droits de l’homme.

Dans le cadre des travaux effectués au CCWG, la question relative aux droits de l’homme a été une question qui a éveillé d’énormes préoccupations et un grand intérêt de la part des participants, aussi bien que d’autres organisations que des membres du GAC.

Là, nous avons eu l'avantage d'avoir l'intervention très constructive de différents membres qui nous accompagnent aujourd'hui dans cette salle.

Je me souviens d'avoir eu l'honneur de participer avec Jorge, Kavouss, et d'autres collègues du GAC qui nous accompagnent ici.

La recommandation 6 de notre rapport final inclut une proposition pour modifier les statuts de l'ICANN et pour établir l'engagement vis-à-vis des droits de l'homme. Il est très important de mettre l'accent sur la différence entre le respect des droits de l'homme et la protection des droits de l'homme.

Le fait d'inclure une clause dans les statuts constitutifs pour respecter les droits de l'homme, dans la limite des opérations et des actions de l'ICANN, ne veut pas dire que nous voulions transformer l'ICANN en une police des droits de l'homme d'Internet. Ceci a été commenté dans certains forums, et nous sommes bien loin d'avoir cette intention, c'est-à-dire le groupe n'a pas eu cette intention lors de la conception de cette recommandation 6.

Si l'on assume, comme Jorge le dit, que cette proposition finale obtienne l'approbation de toutes les organisations qui ont participé, nous ferions une réforme des statuts constitutifs pour inclure cette clause. Celle-ci établit que, dans la limite des

attributions, dans la limite de la mission et des valeurs fondamentales de l'ICANN, l'ICANN s'engage justement à respecter les droits de l'homme dans ses différentes activités.

Mais, nous établissons également que cette clause ne sera pas en vigueur tant que nous n'aurons pas développé un cadre d'interprétation sur les droits de l'homme au sein de l'ICANN et jusqu'à ce que le Conseil d'administration n'approuve ce cadre d'interprétation. Ceci ouvre la porte à ce qu'il y ait des tâches à réaliser après la transition et après la mise en place des modifications des statuts constitutifs.

Dans la deuxième étape de travail que nous avons prévu, j'insiste qu'il faudrait faire différentes tâches comme convoquer, par exemple, pour que tous ceux qui souhaitent participer au groupe de travail, qui sera dédié au développement de ce cadre d'interprétation des droits de l'homme dans le contexte de l'ICANN, puissent participer. La politique que nous avons menée à bien, les méthodes de travail au sein du CCWG ont respecté le principe, entre autres, de la transparence, de l'inclusion et de la diversité. Donc, nous ne voulons pas que le groupe consacré aux droits de l'homme soit une exception. Je vous invite donc, si vous souhaitez participer. Vous pouvez nous enrichir avec votre expérience. Nous avons déjà compté avec la participation très constructive de différents membres du GAC, et nous serions heureux que, dans l'avenir, nous puissions compter sur les

membres qui nous ont déjà aidés et aussi sur l'aide d'autres membres du GAC dans cet effort.

Après avoir développé ce cadre d'interprétation, dans le cadre de cet effort, nous croyons qu'il est nécessaire de faire une évaluation des activités qui peuvent avoir des conséquences dans le cadre des droits de l'homme et considérer quel type de politiques, le cas échéant, l'ICANN et la communauté de l'ICANN devraient élaborer pour pouvoir mettre en place ce cadre d'interprétation et pouvoir ainsi garantir l'engagement vis-à-vis du respect des droits de l'homme.

Il faudrait établir la mécanique pour pouvoir discuter de ce nouveau cadre d'interprétation. L'idée est que ceci soit mené selon les méthodes de travail que nous avons établies pour le CCWG. Mais peut-être que le groupe lui-même pourra déterminer le chemin à suivre pour ce cadre d'interprétation, qui peut être différent.

Ce que je veux vous dire, c'est que le groupe est ouvert à toutes les suggestions et tous les points de vue que vous pourriez présenter. Il faut aussi considérer, bien évidemment, quel sera l'effet de cette nouvelle clause dans les statuts constitutifs d'après l'avis que donne le GAC au Conseil d'administration. Il faudrait évaluer les conséquences qui pourraient survenir à un moment donné en raison de cette nouvelle clause. Nous avons

aussi besoin de voir comment cela peut affecter les opérations de l'ICANN, si ce problème existait, et déterminer également si c'est la meilleure façon de mettre en place ou de mettre en œuvre ce cadre d'interprétation, dès qu'il sera approuvé.

Bien évidemment, il y a des questions telles que les instruments à considérer comme référence pour élaborer ce cadre. Nous avons déjà parlé de la Déclaration universelle des droits de l'homme et d'autres instruments dans le contexte de la réglementation des droits de l'homme à l'échelle internationale. Toutefois, le groupe a décidé de ne pas prendre une décision hâtive pour permettre justement la participation plurielle de tous les acteurs, ce qui permettra de déterminer quel est l'instrument ou les instruments qui peuvent servir de référence et être utilisé dans ce cadre.

Je crois que le débat sera très fécond ; dans certains cas, ce pourra même être sujet à controverse. Mais, nous avons besoin de votre aide pour que cet exercice soit aussi fécond que possible.

Je tiens à remercier les présidents de ce groupe de travail de l'occasion de pouvoir être en contact en vous. Bien entendu, je suis à votre disposition pour vos questions et vos commentaires. Merci.

JORGE CANCIO: Merci, Leon, de cette mise à jour.

Je voudrais demander aux co-présidents et aux membres du groupe de travail de me dire s'il y a des questions. D'après les contraintes de temps, il nous reste seulement six minutes. Alors, il faut être très bref. Kavouss, allez-y.

IRAN: Une des questions très délicates qui a été débattue au sein du groupe de travail sur les droits de l'homme, sous la direction de notre cher collègue Leon Sanchez, a été l'élément qui est reconnu dans le droit applicable. Cela est très important, bien que nous ayons toujours sur la liste une explication additionnelle. Je crois que c'est un élément important parce que la question est délicate.

Le droit applicable est quelque chose de très important. Ce n'est pas le droit d'un pays en particulier. C'est le droit applicable, et c'est très important, car cela s'applique à beaucoup de questions relatives aux droits de l'homme, y compris la diversité culturelle.

C'est un élément important dans beaucoup de pays. Il faut continuer à travailler sur ce point dans la Piste de travail 2. Ce n'est pas un droit spécifique, mais le droit applicable. Cela est très important. Merci.

JORGE CANCIO: Merci beaucoup. Nous prenons note de votre commentaire. L'Indonésie.

INDONÉSIE: Merci. J'ai deux commentaires à faire. Premièrement, je soutiens mon ami, Kavouss, par rapport à la mention qu'il a faite de cet élément relatif au droit applicable dans des questions liées aux droits de l'homme. Parce que bien souvent, les lois diffèrent d'un pays à l'autre ou même l'application de la loi peut différer dans un même pays. Les lois sont peut-être les mêmes, mais la manière dont elles sont appliquées est peut-être différente. Alors, il faut tenir compte de cette différence culturelle. Dans un pays où il y a des millions d'habitants comme l'Indonésie, avec des tribus et des cultures différentes, il faut tenir compte de la loi applicable des cultures de ces populations.

Et, deuxièmement, ayant trait à la présentation préalable des communautés de l'ALAC. Dans un même pays, les utilisateurs d'Internet peuvent avoir différentes cultures. Par exemple, en Indonésie, on considère qu'il y a 120, 130 millions de personnes qui utilisent Internet.

Et ces utilisateurs d'Internet sont des personnes avec des valeurs culturelles différentes. Ils habitent dans des régions qui sont à des milliers de kilomètres de distance. Il y a différentes cultures, sans aucun doute. Alors, quand on tient compte de ces

cultures, nous parlons en réalité d'un groupe différent de personnes avec des cultures différentes. Merci.

JORGE CANCIO:

Merci beaucoup de votre commentaire. S'il n'y a pas d'autres commentaires, je voudrais vous rappeler que nous n'avons plus de temps disponible. Alors, je vais passer maintenant au point numéro quatre de notre ordre du jour. Je demande à mes co-présidents de me dire s'ils sont d'accord, et je vais transformer ce point pour l'utiliser tout simplement pour vous informer du fait qu'il y a trois PDP principaux qui sont sur le point d'être initiés ou déjà initiés sur le WHOIS – c'est un sigle compliqué dont je ne me souviens jamais –; et les séries suivantes des nouveaux gTLD avec le PDP correspondant; et également le nouveau PDP qui va commencer sur la révision des droits à la protection; tout ce qui pourrait avoir un impact sur les questions liées aux droits de l'homme et au droit international. Alors, je vous encourage à analyser les rapports thématiques finaux de ces PDP, et je vous demande votre contribution pour le plan de travail.

Et je passe maintenant la parole à Mark pour qu'il conclue l'ordre du jour. Merci.

MARK CARVELL:

Malheureusement, nous n'avons plus de temps. Il faut sauter certains points que nous avons prévus.

Au point 5, nous parlons du processus pour établir un plan de travail et nous sommes d'accord que nous allons inviter la communauté ou d'autres participants à faire des contributions – pour le 8 ou le 18? – dans les cinq prochaines semaines, jusqu'au 18 avril.

Très rapidement, je vais passer au point numéro 6. Comme je l'ai déjà dit, nous aurons une réunion conjointe avec le groupe de travail intercommunautaire sur les droits de l'homme, une réunion qui aura lieu de 18 h 00 à 19 h 00 dans cette même salle. J'espère que vous vous serez informés sur ce groupe de travail, sur sa charte. Il y a un site Internet qui explique la portée de son travail, et d'une certaine manière, ce travail est au croisement de notre travail, du point de vue de la sensibilisation, du *mapping* (modélisation) et de la collecte d'informations sur ces questions.

Donc, nous espérons bien que vous pourrez nous rejoindre dans cette salle à 18 h 00, pour vous informer sur le travail qu'ils effectuent, comment ils prévoient le progrès du CCWG par rapport à la recommandation 6. Et je crois que cette séance sera très informative pour toutes les parties. Je vous invite donc.

Avez-vous des questions sur cette réunion et la manière dont nous entrons en contact avec ce CCWP sur les droits de l'homme?

Je ne vois personne faisant signe.

Alors, je vais résumer. Nous avons parlé de notre exercice de consultation avec vous sur le plan de travail. Nous nous sommes mis d'accord sur les termes de référence formellement lors de cette réunion. Et maintenant, nous allons avancer pour mettre en place l'administration du groupe de travail avec le site Internet et tout le processus pour maintenir le réseau de ces membres. Alors, informez-nous si vous êtes intéressés à continuer à travailler dans ce groupe.

J'ai reçu des instructions de ne pas dépasser midi pile. Alors, je vois maintenant que la Nouvelle-Zélande demande la parole.

La Nouvelle Zélande, s'il vous plait.

Merci.

NOUVELLE-ZÉLANDE:

Merci. Je vais être bref. Quand nous regardons le plan de travail, c'est la même chose qui s'est passée aujourd'hui. Nous avons des questions complexes avec des cadres différents. Cela requiert de consulter nos gouvernements et tous les organismes

gouvernementaux, et cela exige beaucoup de temps. Alors, je crois que quand nous développons le plan de travail, il faut garder cela à l'esprit et considérer des délais un peu plus longs pour que nous soyons en mesure d'avoir tous les documents et tout ce dont nous avons besoin pour le communiqué, à travers la liste de diffusion.

Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Merci beaucoup, la Nouvelle-Zélande. Comme Jorge l'a dit, quand nous recevrons toutes les contributions et ce jusqu'au 18 avril, cela sera révisé, et nous préparerons une version préliminaire. Nous ferons une autre série de consultations.

C'est important d'avoir ce processus itératif pour que vous ayez suffisamment de temps pour faire les consultations dans les organes gouvernementaux à propos des problématiques complexes liées au droit applicable.

Merci beaucoup.

À moins que vous ayez quelque chose à ajouter, je crois qu'il faudrait clôturer la séance.

Donc, merci d’être ici avec nous, de votre attention, de vos contributions, et j’attends vos contributions à ce travail si important.

Nous résumerons cela dans le rapport à la fin de la réunion.

Merci.

Merci beaucoup. Et je cède maintenant la parole au président du GAC, s’il est là.

Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Merci beaucoup. Nous avons encore un peu de temps avant la pause-déjeuner. Nous pourrions essayer de nous mettre d’accord sur la manière dont nous allons travailler cette après-midi avec une partie du temps consacré à la préparation de la réunion avec le Conseil d’administration de l’ICANN, et une partie de l’après-midi voire de la soirée pour parvenir à un accord sur le texte que nous allons envoyer aux co-présidents du CCWG. L’idée est de nous mettre d’accord aujourd’hui.

On m’a dit que quelques membres du GAC essaient de rédiger un texte, enfin, une base pour continuer notre travail de l’après-midi et essayer de rassembler tous les éléments qui ont été

présentés jusqu'ici pour voir si nous pouvons parvenir à un texte acceptable pour tous.

Je cède la parole à l'Espagne.

ESPAGNE:

Merci, Thomas.

Je veux partager ceci avec les collègues, que certains d'entre nous avons essayé d'établir un socle commun pour rassembler toutes les opinions du GAC relatives au rapport final du GGWG.

Le texte que nous avons rédigé – je peux le partager après avec vous – peut être la base des délibérations de cette après-midi. C'est tout au moins l'espoir que nous avons. Et comme je l'ai dit, notre idée est d'essayer d'établir un socle commun et de refléter toutes les visions et toutes les opinions.

Un bon nombre de collègues ont montré un signal positif de soutien, qu'il faut transmettre au CCWG, tandis que d'autres collègues ont exprimé leurs inquiétudes par rapport à la proposition de ce groupe.

Pour conclure, il semblerait qu'il n'y ait pas d'objection à transmettre la proposition finale au Conseil d'administration.

Donc, ce texte essaie de refléter cette absence d'objection, et je vais ensuite le partager avec vous pour que vous puissiez le lire et en débattre pendant l'après-midi.

Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Merci. Merci, l'Espagne.

Je crois que ce serait bien d'avoir un texte de base. Ce serait un point de départ, une base à partir de laquelle nous pourrions travailler cette après-midi. Cela n'a pas été partagé avec le GAC, donc nous vous demandons de l'envoyer dans les plus brefs délais. Car, l'idée est que nous puissions analyser ceci pendant le déjeuner et se faire une première impression.

Ne parlons pas du fond maintenant. Voyons si nous sommes d'accord sur la procédure. Nous nous servirions de ce texte – que nous allons voir maintenant – et nous commencerions tout d'abord par les idées fondamentales – si nous avons une idée sur ce que sont ces idées fondamentales – sans aller aux points spécifiques concernant la rédaction. Mais il me semble que nous pouvons commencer à rédiger un texte, et il faut bien que nous commençons quelque part. Je vous remercie ainsi que tous ceux qui ont participé à la rédaction de ce texte, pour qu'il puisse être utilisé comme base à notre travail de l'après-midi.

Nous pouvons peut-être le mettre à l'écran. Je ne sais pas si c'est Tom ou quelqu'un d'autre qui contrôle l'écran.

Mais quand la liste du GAC l'aura reçu, nous pourrions demander au Secrétariat de l'imprimer, si vous préférez l'avoir sur papier.

L'idée est de partager ce texte, qui est la version préliminaire zéro ou comme vous voudrez l'appeler, pour voir sur quels éléments nous pouvons nous mettre d'accord, et nous verrons ensuite la rédaction définitive.

Le Brésil, puis l'Argentine.

Merci.

BRÉSIL:

Merci, monsieur le Président. Je voudrais aussi remercier l'Espagne pour les efforts qu'elle a faits à cet égard-là.

Pour commencer, je dois dire que ces efforts sont vraiment précieux. En effet, ils ont donné la possibilité à plusieurs personnes de nous aider. Mais avant de le traiter en séance plénière, nous devrions nous mettre d'accord sur les positions et les préoccupations qui devraient être reflétées dans ce texte.

Je trouve un peu prématuré de commencer la discussion du texte dès maintenant, parce que nous n'avons pas l'obligation

ou nous ne sommes pas obligés de le faire aussi rapidement que cela.

Nous ne voulons pas retarder le processus inutilement, mais nous ne voulons pas aussi nous précipiter à commencer un processus que personne ne nous a demandé d'entamer. Je crois que nous devons le faire. Ce serait très pertinent et recommandé de finir ce texte aujourd'hui, mais nous ne sommes pas obligés de le faire. Le reste des unités constitutives ont davantage de temps. Concernant les complexités auxquels doit faire face le GAC en lien avec toute cette proposition, nous faisons de notre mieux et nous allons contribuer de manière constructive à ce débat. Mais il me semble que nous sommes allés un peu trop vite par rapport à des thèmes pour lesquels il faut prendre une décision, je crois que cela n'a pas fait l'objet d'un débat suffisant entre nous.

Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Merci, le Brésil.

Moi, je suis convaincu – c'est bien ce que vous avez dit, que nous devons nous mettre d'accord sur les éléments qui doivent être inclus dans le texte. Voilà ce que je disais.

Si nous devons présenter un texte qui essaye de présenter une première formulation de ces éléments, c'est plus aisé de s'assurer que nous sommes bien d'accord sur ce qui devrait figurer dans le texte final. Le texte est seulement un outil pour nous aider à comprendre que – nous n'allons pas nous occuper directement de la rédaction d'un texte – la première partie consistera à utiliser le texte qui nous aidera à identifier les éléments, parce qu'il y a des paragraphes dans ce texte où l'on a essayé d'établir la liste de ces éléments.

Donc, le texte est là pour nous aider à identifier les éléments sur lesquels nous nous sommes mis d'accord et qui devraient être dans le texte. Je pense que nous sommes d'accord sur ce qui doit apparaître dans le texte final. Il y aura des paragraphes où l'on verra des éléments dont on ne veut pas, dont on n'a pas besoin, que l'on ne peut pas avoir ou bien nous nous dirons qu'il manque quelque chose qui doit être présent dans le texte final.

Donc, il y aura ces deux étapes, mais sur la base de l'expérience, il serait plus facile d'avoir une base écrite. Autrement, nous nous mettons d'accord sur un semblant d'idée et quand nous commençons à mettre cela noir sur blanc, nous nous rendons compte que nous ne sommes pas tout à fait d'accord sur le papier.

Je vois que vous acquiescez.

Donc, nous n'avons pas à débattre du texte lui-même, ce n'est pas l'idée de la première partie des délibérations. C'est l'un des premiers blocs qui nous aidera à construire le document final.

L'Argentine.

ARGENTINE:

Merci, monsieur le Président. Merci, l'Espagne, de vos efforts.

Je suis d'accord avec ce que vient de signaler notre cher collègue du Brésil. L'Argentine croit que le travail sur un texte est un petit peu prématuré. Cela peut nous permettre d'établir certaines notions qui n'ont pas fait l'objet de discussions en séance plénière. Mais je comprends aussi l'idée que nous avançons. Mais nous estimons que c'est toujours un peu prématuré d'avoir un texte.

PRÉSIDENT SCHNEIDER:

Merci.

L'Iran.

IRAN:

Merci, monsieur le Président. Nous n'avons aucune difficulté à commencer, peu importe le point de départ.

Nous ne savons pas si demain midi – à un moment donné, nous devons convenir d'une date butoir. Ce n'est pas jeudi, mais demain.

Nous ne savons pas si nous allons faire cela à la séance plénière, si nous allons nous mettre d'accord sur les principaux éléments qui peuvent être inclus dans une version préliminaire. Je remercie l'Espagne et tous ceux qui ont élaboré ce document. Mais, il se peut que si nous voulons discuter des éléments – qui devraient être présents dans le rapport, nous pourrions en débattre cette après-midi. Il faut voir si le texte préparé par l'Espagne comprend les éléments. Si c'est le cas, nous allons de l'avant avec celui-ci; si ce n'est pas le cas, nous en établissons un nouveau.

Le premier élément serait de reconnaître le travail accompli. Le deuxième élément serait la déclaration des minorités faite par certains gouvernements. Le troisième élément serait de reconnaître ou de soutenir le sujet pour lequel nous avons un consensus. Et enfin, nous indiquerions le sujet où il n'y a pas de consensus.

C'est ce que nous allons transmettre dans le rapport qui sera présenté à la NTIA. S'il y a d'autres éléments, nous pouvons en débattre, et nous demanderions ensuite à notre cher collègue de l'Espagne si ces éléments sont déjà inclus, d'une manière ou

d'une autre, dans la version préliminaire. Je n'ai pas vu cette version préliminaire, mais je vous fais entièrement confiance.

Je suis d'accord avec notre collègue du Brésil. Il faut que nous débattions plus largement de ceci, mais le texte final doit satisfaire les attentes de tous, et nous devons tous nous sentir à l'aise sur les points approuvés ensemble.

Voilà la règle principale. Il faut que nous sachions que les opinions de tous soient incluses dans le texte et qu'il n'y ait pas de problèmes avec cela. Nous allons donc voir quand nous allons discuter de ces éléments principaux.

Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Oui. Merci.

La France.

FRANCE: J'aimerais remercier l'Espagne pour son projet de texte. Cependant, nous sommes bien évidemment d'accord avec le Brésil et l'Argentine. Nous pensons que c'est un peu prématuré de travailler d'ores et déjà sur un texte, d'autant plus que dans notre esprit, nous avons discuté de trois options ces derniers jours. Alors, est-ce que l'une des trois options a d'ores et déjà été

choisie? Et si ce n'est pas le cas, je tiens à rappeler que la France avait mentionné sa préférence pour l'option numéro trois, qui consistait en fait à décrire la réalité des échanges qui ont eu lieu jusqu'à présent, c'est-à-dire qu'il n'y a pas eu de consensus à l'heure actuelle du GAC pour soutenir le rapport final du CCWG.

Merci beaucoup, monsieur le Président.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Nous n'avons pas eu de discussion pour prendre déjà une décision. Nous sommes conscients des préférences de chacun d'entre vous, qui ne sont pas les mêmes, notamment au sein du GAC.

Nous avons essayé d'identifier certains éléments sur lesquels nous pourrions être d'accord, qui amèneront à l'une de ces options ou même à une nouvelle option. Alors, je crois que la question n'est vraiment pas de savoir laquelle. Nous devrions commencer à formuler quelque chose, comme l'a dit le délégué de l'Iran. Alors, il faut commencer quelque part.

Ce groupe a essayé d'identifier les éléments, et espère que nous pourrions trouver un accord.

Enfin, nous pourrions nous décider à la fin sur l'une de ces trois options. J'espère que vous serez d'accord de procéder comme cela.

Il y a peut-être une chose que nous devrions clarifier. En principe, notre planification de cette réunion était basée sur l'information initiale que nous avons eue, qui était l'avis du GAC de transmettre le rapport aujourd'hui. Nous sommes conscients de cela. Et nous avons construit notre ordre du jour d'après cette première information, parce que cela nous permet d'utiliser en plus le mercredi, d'abord pour la réunion avec le Conseil – c'est quelque chose que nous ne pouvons pas éliminer de notre programme – et d'avoir un peu plus de temps avec les groupes de travail pour poursuivre la discussion sur les autres sujets, comme les prochaines séries de gTLD, etc. Dans l'après-midi, nous avons prévu un travail sur le communiqué.

C'est un processus séparé, et nous savons qu'il faut se mettre d'accord sur cette lettre qui sera envoyée aux co-présidents du CCWG.

Alors, si vous me dites, nous ne finirons pas de toute façon aujourd'hui, nous avons besoin de plus de temps – nous avons jusqu'à demain.

Donc, il faudra adapter l'ordre du jour demain – c'est si simple, parce que nous ne pouvons pas faire les deux choses en même temps. Dans ce cas-là, nous devrions réfléchir à l'organisation de la journée de demain. Nous pourrions peut-être raccourcir le

temps que nous planifions pour se mettre d'accord sur un communiqué. Mais, nous n'avons pas beaucoup de sujets pour le communiqué. Toutefois, cela pourrait prendre un peu de temps, et nous ne savons pas exactement combien de temps.

La seule chose que je peux vous proposer est que si vous pensez que c'est prématuré, aujourd'hui, d'arriver à une conclusion, nous pouvons consacrer la soirée de mercredi, au lieu d'aller au dîner de gala, pour essayer de finaliser notre lettre aux co-présidents du CCWG; en espérant que nous pouvons réduire le temps de préparation du communiqué. Mais, nous avons besoin d'au moins deux heures pour le communiqué. Cela veut dire que si nous commençons à 14 h 30, nous aurons jusqu'à 16 h 30, et si vous voulez faire une pause, nous recommencerons à 17 h 00 pour finaliser la lettre.

Je suis à votre disposition. Je peux rester jusqu'au début de la réunion, jusqu'à jeudi matin à 9 h 00. Je vais survivre.

C'est notre décision. Il faut que vous soyez conscients, que nous ayons une vision claire de comment organiser nos travaux jusqu'à jeudi matin. L'objectif est d'arriver à un consensus, à la fois sur le communiqué et sur la lettre pour les co-présidents du CCWG, qui doit inclure l'opinion finale du GAC.

Pour que cela soit clair, il ne faut pas que nous prenions la décision maintenant. Mais outre la question de savoir quand

nous allons commencer à travailler sur le texte, il faudrait que vous réfléchissiez à comment vous aimeriez organiser notre temps afin que nous prenions une décision cette après-midi sur ce que nous allons faire mercredi. J'espère que cela est clair.

J'ai le Brésil sur ma liste. La Hongrie.

BRÉSIL:

Nous avons beaucoup d'options, mais il me semble que nous avons des idées reçues à ce sujet. Ce que nous voulons, c'est travailler pour conclure ce débat cette après-midi. Ce que je veux dire, c'est que nous ne sommes pas obligés de le faire parce que nous avons une date butoir, et ce n'est pas aujourd'hui. Alors, nous pouvons peut-être avoir des indications sur le temps nécessaire et prendre une décision à cet égard. Mais, permettons-nous d'avoir cet après-midi le temps nécessaire pour débattre, et si en fin d'après-midi, nous voyons que nous ne parvenons pas à un accord, nous pourrions considérer d'autres options. Mais il me semble que, comme vous l'avez dit, nous ne sommes pas obligés de décider maintenant. Nous essayons de prédire l'avenir au sujet de quelque chose, qui ne fait que renforcer notre anxiété de manière superflue.

Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Merci, le Brésil. Vous avez raison. Nous n'avons pas à décider maintenant, mais nous pouvons prendre une décision, plus tard aujourd'hui.

Voyons si je peux lire. Ça doit être maintenant au tour de la Hongrie.

Merci.

HONGRIE: Merci, Thomas. Je suis d'accord sur la manière dont vous venez de proposer d'aller de l'avant afin de poursuivre les négociations.

Nous avons beaucoup de choses à faire. Je veux remercier l'Espagne pour le texte qu'ils ont rédigé.

Je ne vois pas de difficulté à énumérer les différents fondements (*building blocks*), que vous avez mentionnés, pour construire cette version préliminaire.

Ce n'est une obligation pour personne, mais il faut que nous reflétions les différentes opinions. Nous savons cela parce que nous avons été présents pendant la réunion de haut niveau, et durant cette réunion, nous avons tout mentionné noir sur blanc. Nous avons vu très clairement quelles étaient les problématiques.

Alors, si certaines délégations veulent avoir davantage de négociations et de délibérations, je crois qu'il n'y a pas de problème là-dessus, mais c'est toujours bon aussi d'avoir quelque chose de clair sur le papier, pour commencer.

Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Merci, l'Espagne maintenant.

ESPAGNE: Il me semble que c'est un signal positif que les pays qui ont encore des doutes sur le rapport final aient besoin de davantage de temps. Pour moi, cela signifie qu'ils veulent parvenir à un accord, et j'encourage tout le monde à travailler dans un esprit constructif comme nous l'avons toujours fait. Cela s'applique aussi aux pays qui sont en faveur de la proposition actuelle et qui n'ont aucune objection. Je voudrais que tout le monde soit flexible afin de parvenir à un bon résultat.

Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Merci, l'Espagne. Le Royaume-Uni.

ROYAUME-UNI: Merci, monsieur le Président. Je suis d'accord avec l'idée d'aller de l'avant que vous avez proposée. Nous avons eu beaucoup de délibérations. Nous avons commencé le mois dernier avec une téléconférence de deux heures. Je pense que cela a été un premier pas initial, parce qu'il nous a permis de voir les points sur lesquels nous étions en accord.

Nous avons eu aussi d'autres discussions, ici samedi, avec les ministres et les hauts fonctionnaires. Nous avons revu où nous en étions et nous avons vu très clairement quelles étaient les positions de chacun.

Il faut donc maintenant que nous encadrions notre réponse. Nous avons déjà eu nos délibérations. Nous pouvons explorer des éléments afin de travailler sur un texte. Je ne suis pas contre. Ce n'est pas que nous allons éditer le texte. Nous allons parler de ce texte. Nous avons besoin d'un cadre pour ce que nous avons déjà fait. Nous avons consacré beaucoup de temps, et il y a eu des délibérations substantielles à cet égard. Je pense que, comme la Hongrie, je veux remercier l'Espagne d'avoir fait l'effort de recueillir les éléments pour un texte.

Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Merci, je cède la parole à l'Iran.

IRAN: Merci, monsieur le Président. Vous avez mentionné la journée d'aujourd'hui, mais cela ne se termine pas à 18 h 00. À Dublin, nous avons travaillé jusqu'à 2 h 30 du matin. Alors, si nous avons besoin de plus de temps, nous le ferons. Je crois que c'est une bonne idée, cette proposition de l'Espagne, mais il faut que nous voyons si nous disposons de tous les éléments pertinents; et si c'est le cas, alors nous aborderons le texte.

Je valorise l'excellent travail fait par l'Espagne afin de pouvoir respecter ces deux étapes pendant la journée d'aujourd'hui. Si nous avons besoin de plus de temps demain, il se peut que nous ayons à travailler demain matin. Je vous rappelle qu'après minuit, nous sommes déjà dans la matinée de demain; mais pour demain à midi, il faut que nous ayons fini ce travail.

Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Merci, je cède la parole au représentant du Japon.

JAPON: Merci, monsieur le Président. Je suis tout à fait d'accord avec cette suggestion de l'Iran. Notre temps est extrêmement réduit,

et nous ne savons pas comment avancer, pour avoir davantage de temps pour ce genre de débat.

Alors, à vous, monsieur le Président, de nous dire quel cours d'action suivre.

Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Merci, le Japon.

Sachez que je propose un cours d'action, et c'est à vous de l'accepter ou pas, c'est-à-dire le dernier mot vous appartient, car au GAC nous avons aussi une approche ascendante. Alors, à vous de décider.

Maintenant, il est 12 h 29, et il faut libérer la salle pour une autre session.

Mais, nous nous sommes accordés pour travailler de deux manières. Tout d'abord, essayer d'identifier les éléments et s'accorder sur quels sont les éléments et les idées que nous aimerions inclure dans ce document. Dès que nous nous serons mis d'accord sur ces éléments, nous allons voir comment rédiger un texte et arriver à un consensus. Vous avez reçu un texte qui devrait vous aider à identifier justement ces éléments et à voir quel sont les éléments qu'il faut introduire, et si tout va

dans la bonne direction. S'il y a des éléments que vous n'aimez pas, vous pouvez suggérer une autre option, etc.

Mais, le premier texte sert justement à identifier ces éléments. Dès que cette démarche sera terminée, nous pourrons modifier le texte. J'espère que vous trouverez cela acceptable comme cours d'action.

Merci à tous. Bon déjeuner ou toute autre activité.

ROYAUME-UNI:

Merci, monsieur le Président. Je veux vous rappeler et rappeler à mes collègues du Commonwealth que nous allons nous réunir dans la salle d'à côté. Nous aurons une réunion de 45 minutes, et nous aurons le temps suffisant pour déjeuner.

ARGENTINE:

Merci, monsieur le Président. Dans la salle Morgana, sur la route de l'Hôtel du golf. Nous irons travailler sur la question relative aux noms géographiques. Les personnes intéressées n'ont qu'à me suivre, merci.

ALICE M.:

Dans cette salle, nous mènerons la séance du groupe de travail du GAC sur la sécurité publique.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Très bien, ce sont toutes les options possibles. Nous avons une superposition d’horaire. Il faudra se débrouiller.

Merci.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]